

RAPPORT

DÉVELOPPEMENT DURABLE

2023



PRÉAMBULE

Le Rapport sur la situation en matière de développement durable est une exigence posée par les articles L2311-1-1 et D2311-1 du Code Général des Collectivités qui fut initiée par la loi du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II » portant **engagement national pour l'environnement**.

C'est l'occasion pour Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA) de présenter les différentes actions de développement durable mises en œuvre tout au long de l'année 2023, leur état d'avancement ainsi que leur contribution aux principaux enjeux nationaux identifiés **via les 5 finalités déclinées en 17 objectifs**.

LES 5 FINALITÉS DU CADRE DE RÉFÉRENCE SONT :

- ▶ La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- ▶ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- ▶ L'épanouissement de tous les êtres humains,
- ▶ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations,
- ▶ La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

LES 17 OBJECTIFS NATIONAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SONT :



L'ensemble des services de MBA ont été sollicités pour recenser les actions à mettre en avant dans le présent document.

Si l'objectif premier de ce rapport est de mettre en exergue les actions portées par MBA, il traduit également la sensibilisation et la mobilisation progressive des agents et des élus à contribuer au développement durable territorial.

L'année 2023 a de nouveau été une année bouleversée par de nombreux évènements climatiques instables, dont un été très chaud et sec qui a mis à mal les réserves d'eau du territoire. Dans ce contexte, les enjeux sociaux, économiques et environnementaux ont pris d'autant plus d'importance.

MBA continue de se tourner vers le développement durable de son territoire, notamment par le développement d'énergies renouvelables, la préservation de la biodiversité, la protection de la ressource en eau, la valorisation de la matière organique issue de déchets, la lutte contre le mal logement...

Autant de thématiques diverses traitées dans cette édition, illustrant l'implication de MBA dans des domaines très variés, à l'image des compétences qu'elle exerce. En accentuant ses actions au profit du climat, de l'environnement et de l'énergie, MBA s'investit dans une véritable démarche de transition écologique.

SOMMAIRE DÉTAILLÉ

1. La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère 6

1. Décliner les politiques nationales de transition énergétique et climatique à l'échelle de MBA P.7
2. Réduire les émissions de CO2 émanant des transports P.8
3. Accompagner les habitants dans la réduction de leurs consommations énergétiques P.12
4. Engager la collectivité à être exemplaires sur les sujets de développement durable P.14
5. Poursuivre le développement soutenable du territoire P.20

2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources 22

1. Préserver la biodiversité aquatique P.23
2. Protéger la ressource en eau P.25
3. Garantir un assainissement de l'eau optimal pour éviter les rejets polluants dans la nature P.27
4. Limiter les débordements des réseaux d'assainissement en cas d'intempéries P.29
5. Poursuivre les actions de prévention des déchets P.31
6. Simplifier le geste de tri pour les habitants P.33

3. L'épanouissement de tous les êtres humains 34

1. Rendre la culture accessible à tous P.35
2. Pérenniser les démarches éco-responsables de la Petite Enfance P.38
3. Assurer de bonnes conditions de vie à tous les administrés P.40
4. Pérenniser les actions du bien-vivre ensemble P.40
5. Améliorer la qualité de vie au travail P.41

4. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations 44

1. Définir un nouveau cadre pour la politique d'attribution des logements locatifs sociaux P.45
2. Lutter contre le mal-logement P.45
3. Mener des actions en faveur des quartiers « Politique de la Ville » P.48
4. Accompagner les personnes fragilisées dans leur parcours de vie P.48
5. Développer le dialogue et pérenniser les instances citoyennes P.50

5. Une dynamique de développement responsable 51

1. Donner une seconde vie aux friches industrielles du territoire P.52
2. Mobiliser le grand public aux enjeux du développement durable P.54
3. Engager la collectivité à être exemplaire dans son développement et dans le déploiement de ses compétences P.56



1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

1. DÉCLINER LES POLITIQUES NATIONALES DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE À L'ÉCHELLE DE MBA 7
2. RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE CO₂ ÉMANANT DES TRANSPORTS 8
3. ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS LA RÉDUCTION DE LEURS CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES 12
4. ENGAGER LA COLLECTIVITÉ À ÊTRE EXEMPLAIRE SUR LES SUJETS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 14
5. POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE DU TERRITOIRE 20

1. DÉCLINER LES POLITIQUES NATIONALES DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE À L'ÉCHELLE DE MBA

MBA a arrêté son projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) en décembre 2022. Courant 2023, la phase de consultation des autorités (Autorité environnementale, Préfecture de Région, Région Bourgogne-Franche-Comté) sur le document a pu être engagée et se poursuivra en 2024.

Ce document, obligatoire pour les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants, est un outil de planification à la fois stratégique et opérationnel visant à lutter contre le changement climatique et à adapter le territoire à ses effets.



Il doit définir des objectifs afin de :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), améliorer l'efficacité énergétique du territoire et augmenter la production d'énergie renouvelable,
- Atténuer le changement climatique et proposer des pistes pour s'y adapter.

La stratégie intitulée « MBA 2050 : pour une transition écologique et énergétique du territoire à l'horizon 2050 » est articulée autour de 10 axes :

- Axe 1 : Promouvoir une mobilité sobre et diversifiée,
- Axe 2 : Aménager durablement le territoire,
- Axe 3 : Améliorer la performance énergétique et réduire l'impact écologique du bâti résidentiel et tertiaire,
- Axe 4 : Préserver nos ressources en eau,
- Axe 5 : Étudier le potentiel des énergies renouvelables,
- Axe 6 : Tendre vers une agriculture/viticulture/alimentation durable,
- Axe 7 : Promouvoir la prévention et la valorisation des déchets,
- Axe 8 : Protéger la biodiversité et lutter contre la pollution de l'air,
- Axe 9 : Renforcer l'éco-exemplarité des collectivités territoriales,
- Axe 10 : Sensibiliser, communiquer, mobiliser les acteurs du territoire et la population aux sujets de la transition écologique.

Ces 10 axes se déclinent en « fiches Action » opérationnelles, décrivant les objectifs, le contexte, la mise en œuvre, les pilotes et partenaires, les indicateurs de suivi et les moyens dédiés.

Par ailleurs, le 10 mars 2023 a été promulguée la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER). MBA est associée au comité départemental de développement des énergies renouvelables de Saône-et-Loire mis en place sous l'égide du Préfet, ainsi qu'au réseau technique « Transition énergétique ». Ces instances visent à définir une stratégie départementale en matière d'accélération du déploiement des énergies renouvelables en intégrant les enjeux du territoire et accompagnant les porteurs de projets de production d'énergies renouvelables et les collectivités dans leurs démarches dès la phase amont des projets. Dans le cadre de la loi, au 31 décembre 2023, chaque commune devait définir des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) à son échelle, où pourraient s'implanter prioritairement des projets d'installations de production d'énergies renouvelables. Cet exercice peut toutefois se poursuivre sur l'année 2024 et, suite aux délibérations des communes, MBA devra organiser un débat lors d'un Conseil Communautaire afin de garantir la cohérence des propositions des communes.

En 2023, l'Etat a également engagé la territorialisation de la planification écologique. Une COP régionale a été lancée à Dijon le 13 décembre 2023, sous l'égide conjointe de la Préfecture de Région et de la Région Bourgogne-Franche-Comté, en présence du Ministre de la Transition Ecologique. Elle a pour but de décliner à l'échelle locale la politique de planification écologique de l'Etat, par la réalisation d'un diagnostic territorialisé et l'élaboration d'ici l'été 2024 d'une feuille de route régionale à 2030. MBA est associée à cette démarche de concertation mobilisant les services de l'Etat, les collectivités locales et les acteurs locaux.

Au même titre que chacune des communes, d'ici le 31 janvier 2024, en tant qu'EPCI, MBA doit renseigner un questionnaire sur ses politiques locales en matière de transition écologique, qui alimentera le diagnostic territorial piloté par l'Etat. Par ailleurs, la feuille de route régionale devra être déclinée localement au sein des Contrats pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE) ce qui amènera MBA à redéfinir le contenu du CRTE actuellement en vigueur.



2024

PERSPECTIVES

- ▶ Enrichir le projet de PCAET au regard des observations émises par les autorités consultées,
- ▶ Organiser le débat prévu par la loi sur les ZAER lors d'un Conseil Communautaire, après délibération des 39 communes membres définissant leurs zonages,
- ▶ Adapter le contenu du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE) au regard des objectifs fixés dans la feuille de route régionale 2030,
- ▶ Collaborer avec les services de l'Etat, les communes et les partenaires locaux pour la mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique.

2. RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE CO₂ ÉMANANT DES TRANSPORTS

LE PROJET MBA HORIZON HYDROGÈNE

MBA, pour amorcer la sortie des énergies fossiles comme source première de carburant, souhaite orienter une partie de sa flotte de bus vers le dihydrogène, qui n'émet ni particules, ni gaz à effet de serre.

Dans cette perspective, un appel à manifestation d'intérêt, lancé par MBA en 2022, a donné lieu à un partenariat entre MBA et Total Energies. Il définit les responsabilités de chacune des parties dans la gestion d'un projet intitulé « MBA Horizon Hydrogène », comprenant l'implantation d'un électrolyseur et d'une station de distribution de dihydrogène.

En septembre 2023, MBA a remis un dossier de candidature à l'Appel à Projets de l'ADEME, avec Total Energies mais aussi avec le concours d'entreprises de transports qui se sont engagées à venir s'approvisionner en dihydrogène dans le projet de station. Si le projet est retenu, cela permettra notamment le financement de 20% des coûts de construction des équipements prévus et la prise en charge de 50% du surcoût à l'achat de véhicules hydrogène, en contrepartie de l'engagement de consommer localement 50% de la production. Concernant l'aménagement des futurs équipements, le site d'implantation retenu est un foncier situé à proximité immédiate de l'échangeur autoroutier de Mâcon Nord, à Sennecé-lès-Mâcon, visant à capter aussi des flux externes en transit sur l'autoroute.



2024

PERSPECTIVES

- ▶ Poursuivre le projet au regard de la réponse de l'ADEME sur la candidature de MBA,
- ▶ Conserver et développer les liens entre MBA et les transporteurs/chargeurs intéressés par l'utilisation du dihydrogène comme carburant.

UN RENFORCEMENT DE LA PROMOTION DU VÉLO AU QUOTIDIEN

Le Schéma des mobilités durables voté en septembre 2021 prévoit, entre autres, le déploiement d'une politique cyclable ambitieuse s'appuyant sur la réalisation d'aménagements cyclables, le développement de stationnements pour les vélos et des services vélos pour faciliter l'adoption de la pratique du vélo.

Une étude de programmation, en partenariat avec le bureau d'études SCE et les maires du territoire, a été finalisée en 2023 et a défini un Schéma directeur cyclable de 160 nouveaux kilomètres d'itinéraires à aménager. Leur typologie a également été définie : voie cyclable et piétonne, piste cyclable, bande cyclable, chaucidou (chaussée à voie centrale banalisée sans marquage axial et entourée de deux couloirs), zone apaisée et jalonnement cyclable. Les tronçons seront priorités en fonction des projets de voiries des communes, des discontinuités cyclables à combler entre tronçons existants, des usages attendus, de la facilité d'aménagement et du budget à disposition.

Pour la mise en œuvre de cette politique cyclable, une enveloppe de 5 millions d'euros a été votée pour la durée du mandat (2020-2026), de façon à aménager des itinéraires cyclables sur le territoire de MBA. Ces nouveaux aménagements cyclables peuvent relever :

- De la maîtrise d'ouvrage directe de MBA, lorsqu'ils sont identifiés comme des itinéraires structurants d'intérêt communautaire, donc intégrés dans le Schéma directeur cyclable. Ainsi, en 2023, 2,2 kilomètres de voies cyclables ont été réalisés dans les communes de Saint-Martin-Belle-Roche, Senozan et La Salle.
- De la maîtrise d'ouvrage des communes traitées de deux manières :
 - Soit, sous forme de co-maîtrise d'ouvrage avec MBA, lorsque l'itinéraire est compris dans le Schéma directeur cyclable de l'Agglomération. MBA supporte dans ce cas l'entièreté du financement de l'aménagement cyclable. En 2023, MBA a financé la réalisation de 1 000 mètres linéaires sur les communes de Charnay-lès-Mâcon et Senozan.
 - Soit, sous forme de fonds de concours dans le cas où les itinéraires cyclables ne relèvent pas du Schéma directeur cyclable de l'Agglomération. Ils peuvent alors être réalisés par les communes en propre, avec un co-financement de MBA. Ces aménagements permettent ainsi de compléter le maillage cyclable du territoire.



2024

PERSPECTIVES

- ▶ Réaliser les études pour un nouveau tronçon de voie verte sur l'ancienne voie ferrée (entre la rue Saint-Exupéry et l'aéroport de Mâcon-Charnay) d'environ 2 kilomètres linéaires pour 1,5 million d'euros,
- ▶ Finaliser les 1,5 km d'aménagements engagés sur la commune de Chaintré,
- ▶ Réaliser la nouvelle passerelle sur la Mouge à La Salle,
- ▶ Programmer et lancer la réalisation de nouveaux itinéraires,
- ▶ Fournir aux communes des arceaux pour les stationnements vélo qui seront installés dans des lieux stratégiques (environ 450 arceaux),
- ▶ Mettre à disposition de l'association Aile Sud Bourgogne quatre vélos électriques, à destination des personnes en réinsertion professionnelle.

L'EXPÉRIMENTATION DE QUATRE LIGNES DE TRANSPORTS PÉRIURBAINES ET LA NÉGOCIATION DE LA NOUVELLE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LES TRANSPORTS URBAINS

Le Conseil Communautaire du 13 octobre 2022 a acté la création de 4 lignes périurbaines :

- Azé – Mâcon ;
- Laizé – Mâcon ;
- La Salle – Mâcon ;
- Romanèche-Thorins – Mâcon.

Cette offre, mise en service le 19 décembre 2022, pour une phase d'expérimentation de 18 mois, permet de proposer des corridors d'accès à Mâcon depuis les communes éloignées du centre.

Ces lignes périurbaines offrent une alternative à la voiture individuelle pour les habitants qui souhaitent se rendre à Mâcon ce qui représente un potentiel de report important vers ce nouveau transport en commun. Les véhicules sont pourvus de 33 places assises, et effectuent 3 allers-retours par jour en semaine (2 AR les samedis), pour toucher au plus près la cible des personnes effectuant des trajets domicile-travail. Au cours de l'année 2023, afin de s'adapter à la demande, trois nouveaux arrêts ont été ajoutés à Hurigny, Mâcon-Sud et à Sennecé-lès-Mâcon.

Désormais pleinement opérationnelles, ces nouvelles lignes périurbaines affichent une belle fréquentation, avec en moyenne 606 usagers par semaine en décembre 2023, contre 265 usagers moyens par semaine en janvier 2023. On compte pour les titres de transport un tiers de scolaires, un tiers d'abonnements et un tiers de vente à bord.

Cela montre qu'une nouvelle offre peut générer de nouvelles habitudes de déplacement.

Par ailleurs, la délégation de service public pour la gestion du réseau de transports urbains Tréma arrive à son terme le 30 juin 2024. Un nouvel appel d'offre a été lancé à l'été 2023, afin de sélectionner le délégataire du réseau pour les 5 prochaines années.



PERSPECTIVES

- ▶ Optimiser les quatre lignes périurbaines en phase d'expérimentation suite au bilan de fin de période,
- ▶ Profiter de la nouvelle délégation de service public pour étoffer l'offre de services de transports urbains, à mettre en œuvre en septembre 2024,
- ▶ Acquérir quatre navettes électriques pour la création de la nouvelle ligne gratuite Est-Ouest reliant Saint-Laurent-sur-Saône à Charnay-lès-Mâcon,
- ▶ Œuvrer à la réalisation d'un parking-relais à Saint-Laurent-sur-Saône, desservi par la future navette Est-Ouest, et à l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques, pour une mise en service prévue en septembre 2024.

LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RANDONNÉE DE MBA

Dans le but de promouvoir les modes actifs et en cohérence avec les enjeux du Plan Climat-Air-Energie Territorial et du Schéma des mobilités durables, MBA a souhaité élaborer un Schéma Directeur de la Randonnée.

En conséquence, en 2022, le Conseil Communautaire a délibéré en faveur d'une modification des statuts de MBA relative au transfert de la compétence optionnelle « Pose et entretien de la signalétique, du balisage et promotion des sentiers de randonnées identifiés dans le schéma directeur de la randonnée de MBA ». Les communes ont ensuite validé l'ensemble des plans de localisation de la signalétique supplémentaire à implanter. Une trentaine de réunions collectives ont été organisées dans le cadre de cette concertation avec les communes.

Pour bien matérialiser les 380 kms linéaires de sentiers de randonnées définis par le Schéma directeur, trois marchés ont été exécutés en 2023 :

- La fourniture et la pose de 34 panneaux de départ d'itinéraires et environ 280 poteaux directionnels, dont la majorité a été implantée en 2023,
- La réalisation du balisage nécessaire pour les nouveaux itinéraires, opérée entre fin 2023 et tout début 2024,
- La conception de supports d'informations et de cartes à destination des visiteurs, encore en cours de conception fin 2023.



2024

PERSPECTIVES

- ▶ Finaliser le déploiement du schéma de randonnée avec notamment la pose des panneaux R.I.R. (Réseau Information Randonnée) en mars 2024,
- ▶ Déployer des supports de communication ou événementiels pour promouvoir les itinéraires.

LA RÉVISION DU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La révision du Schéma de développement touristique pour la période 2024-2026 est en projet, avec comme objectif l'approbation de ce document révisé au Conseil Communautaire de décembre 2024.

Cette révision a été repoussée d'un an car les schémas régionaux et départementaux sur le développement touristique, devant être pris en compte par MBA, sont également en révision. Il est prévu un bilan sur les actions réalisées et sur les actions à réadapter.

Par exemple, un travail sera mené plus en détail sur les sujets de l'attractivité résidentielle du territoire et sur le tourisme de proximité (depuis les bassins lyonnais ou dijonnais).

Le document prendra soin d'intégrer les grands principes du développement durable lors de la refonte d'actions.



2024

PERSPECTIVES

- ▶ Etoffer l'offre de circuits touristiques en mobilités alternatives, avec l'acquisition et l'exploitation d'un petit train électrique sur le centre-ville de Mâcon et sur d'autres communes du territoire, sous réserve de la faisabilité technique et financière.

3. ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS LA RÉDUCTION DE LEURS CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

L'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) « Cœur de ville », portée par MBA et les partenaires financiers, de juin 2019 à juin 2024, permet à la collectivité d'accompagner la rénovation et la réhabilitation du parc de logements privés des propriétaires, au sein d'un périmètre préalablement défini, dans le but d'améliorer la qualité résidentielle et le confort d'usage.

L'AIDE À LA RÉNOVATION DES PROPRIÉTÉS ET COPROPRIÉTÉS

Sont éligibles les logements du parc privé, maisons ou appartements, ayant plus de 15 ans et situés dans le périmètre d'intervention de l'OPAH-RU, ciblé sur l'hyper-centre de Mâcon.

Le périmètre se décline en trois zones distinctes : un périmètre général portant sur les aides individuelles des propriétaires occupants et bailleurs, et deux périmètres restreints. Ces deux périmètres restreints ont été élargis à 3 nouvelles zones résidentielles en 2023 :

- Un périmètre « actions renforcées » portant sur la mise en valeur des parties communes d'immeubles,
- Et un périmètre « façade ».

Les aides sont attribuées aux propriétaires occupants, sous conditions de ressources, ainsi qu'aux propriétaires bailleurs et copropriétaires, pour des travaux relatifs à l'amélioration des performances énergétiques, à la mise en sécurité et à l'accessibilité (adaptation à la perte d'autonomie), à la rénovation complète d'un logement très dégradé ou à la résorption de l'habitat indigne.

Afin de renforcer les rénovations de logements locatifs, MBA et la Ville de Mâcon ont majoré les aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) à destination des logements locatifs des propriétaires bailleurs. Cela permet de garantir l'équilibre économique des opérations et d'encourager l'amélioration de la qualité du bâti. Le soutien financier vise également l'amélioration du cadre de vie, avec le financement des travaux de mise en valeur des immeubles anciens du centre-ville : ravalement de façades sur rue et sur cour intérieure, toiture, ascenseur, terrasse, façade.

Les accédants à la propriété (qui acquièrent pour la 1^{ère} fois et/ou qui viennent de s'installer à Mâcon) peuvent obtenir, sous certaines conditions, des primes supplémentaires de MBA et de la Ville de Mâcon pour l'acquisition de leur résidence principale sur le périmètre de l'OPAH-RU. Elles sont par ailleurs cumulables avec les aides aux travaux. Ce volet a pour objet de favoriser le retour des habitants en cœur de ville. En cela, il répond à un double objectif : restaurer l'attractivité du centre-ville, et limiter, de surcroît, l'étalement urbain dans une recherche de maîtrise du foncier.

Enfin, du fait d'un parc d'habitat vieillissant, construit avant ou peu après les 1^{ères} réglementations thermiques, MBA soutient les copropriétés porteuses d'un projet global de rénovation énergétique. A cet effet, MBA propose une aide à l'ingénierie de 10 000 € pour les copropriétés faisant appel à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) en vue d'aider à la conception et à la réalisation du projet de rénovation thermique.

Le bureau d'études Urbanis, opérateur du dispositif OPAH-RU, missionné par MBA, conseille et accompagne les porteurs de projets, via la réalisation des visites et études techniques et financières, le montage des dossiers de demandes de subventions, les visites et rapports de fin de travaux. Son intervention constitue une véritable aide à la décision pour le particulier.

Une permanence de l'OPAH est ouverte dans le centre-ville de Mâcon pour l'accueil de porteurs de projets. En raison d'une nouvelle modification des dispositifs d'aide de l'Etat et d'un contexte inflationniste, l'année 2023 a connu un ralentissement des projets de rénovation. Ainsi, l'OPAH-RU a permis la réalisation de :

- 4 rénovations de logements locatifs relevant de l'intervention « Propriétaires bailleurs » (contre 15 rénovations en 2022),
- 1 rénovation de logement « Propriétaire occupant » (contre 8 projets en 2022),
- 10 dossiers d'aides « cadre de vie » représentant 59 logements profitant de parties communes rénovées (contre 16 dossiers en 2022),
- 6 subventions accordées en AMO pour des projets de rénovation énergétique de copropriétés (contre 3 subventions en 2022).





2024 PERSPECTIVES

- ▶ Présenter le bilan définitif (quantitatif, qualitatif et financier) des cinq ans de l'OPAH-RU,
- ▶ Elaborer et calibrer la nouvelle opération d'intervention publique sur l'habitat.

LA POURSUITE DE LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

MBA poursuit son engagement de lutte contre la précarité énergétique sur son territoire, à travers le dispositif « Ma Prime Rénov' Sérénité » qui permet, sous certaines conditions, aux propriétaires occupants des 39 communes de MBA, d'obtenir un accompagnement et des aides financières de l'ANAH pour la réalisation de travaux de performance énergétique. L'une des conditions d'éligibilité prévoit un gain énergétique de 35% minimum après travaux.

MBA offre une prime complémentaire à l'aide ANAH, portée à 500 € (contre 400 € précédemment) dans le cadre du protocole territorial « MaPrimeSérénité » reconduit en 2023, pour trois ans, actualisant les objectifs et le montant de l'aide.



2024 PERSPECTIVES

- ▶ Poursuivre la mise en œuvre du protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés du territoire de MBA, relevant du programme « MaPrime-Renov' Sérénité », sur la période 2023-2025.

LES ÉCONOMIES DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE DANS L'HABITAT PRIVÉ

Sur le territoire de MBA, 6 200 foyers sont chauffés au tout-électrique. Afin d'accélérer la transition énergétique sur son territoire, MBA s'est engagée en 2022 dans un partenariat avec Voltalis déployer une solution gratuite dans des foyers chauffés au tout électrique pour consommer moins et mieux.

Cette solution consiste en l'installation d'un boîtier connecté sur les radiateurs, destiné à réguler la consommation électrique, via la suspension de la consommation des appareils de chauffage, sur un laps de temps très court. Sans impact sur le confort de l'occupant grâce à l'inertie thermique, cette technologie offre l'avantage de sécuriser le réseau électrique lorsqu'il est sous tension, en évitant de mobiliser des sources de production plus polluantes. Grâce à ce dispositif, le bénéficiaire peut générer jusqu'à 15% d'économies sur sa facture et profite du pilotage de ses consommations à distance, grâce à une application gratuite.



Depuis son déploiement, 440 sites ont été équipés au total, dont 3 installations communales et 16 installations professionnelles, représentant 193 tonnes de CO2 économisées à l'échelle de MBA (435 MWh). Invitée par Voltalis à témoigner sur le plan de sobriété de MBA au Salon des Maires le 22 novembre 2023, Josiane CAS-BOLT, Vice-présidente de MBA élue en charge des enjeux climatiques et environnementaux, a pu échanger, devant un public d'élus, sur le retour d'expérience du dispositif et apporter une visibilité sur cette action. Un article est également paru dans Le Moniteur.



PERSPECTIVES

- Poursuivre la promotion du dispositif auprès des foyers et orienter la communication en direction du parc tertiaire et des locaux professionnels afin d'élargir la cible des bénéficiaires et des sites à équiper. Cette solution a toute sa place au sein des locaux d'activités, au titre de la politique RSE (responsabilité sociétale des entreprises) des professionnels.

4. ENGAGER LA COLLECTIVITÉ À ÊTRE EXEMPLAIRE SUR LES SUJETS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'OPTIMISATION DES MOYENS DE DÉPLACEMENT DES AGENTS SUR LES SITES DE MBA

MBA met actuellement à disposition de ses agents pour leurs déplacements professionnels 9 voitures électriques et 3 vélos à assistance électrique (VAE).

En 2023, il a été effectué un bilan approfondi des déplacements en véhicules de service réalisés par les agents (type de véhicule attribué, kilométrage, usages professionnels, ...). Cela permettra d'opérer une réaffectation des moyens de déplacement entre les différents sites de MBA. Par exemple, un vélo électrique très peu utilisé sur un site a été affecté sur un site exprimant un besoin.

De même, un système de priorisation de l'usage des véhicules électriques selon le type de déplacement des agents est mis en place. Ainsi, un véhicule à faibles émissions est préconisé lors de courtes ou moyennes distances, notamment pour les déplacements au sein du territoire communautaire, afin de limiter l'impact des gaz à effet de serre émis par la collectivité.

En parallèle, la sensibilisation des agents sur cette offre de mobilités alternatives se poursuit. Ainsi, un temps d'information et de formation sur l'utilisation des vélos électriques à disposition a été proposé aux agents en 2023.



PERSPECTIVES

- Acquérir un vélo à assistance électrique supplémentaire, pour continuer d'équiper les sites de MBA,
- Renouveler 11 véhicules de la flotte de véhicules thermiques, pour les usages où les véhicules électriques ne sont pas adaptés (déplacement perpétuel sans possibilité de recharge au cours de la journée ou déplacements longue distance). Ces nouveaux véhicules plus récents seront moins polluants.

LE CHALLENGE DE LA MOBILITÉ 2023

La 3^{ème} édition du Challenge de la mobilité en Bourgogne-Franche-Comté s'est déroulée du 18 au 24 septembre 2023.

Organisée par l'ADEME en partenariat avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Bourgogne-Franche-Comté et la DREAL, cette semaine de mobilisation a permis d'inciter les usagers de la route à renoncer à des déplacements individuels en voiture pour les trajets domicile-travail. D'autres modes de déplacements ont été utilisés sur le territoire, comme le covoiturage, les transports collectifs, le vélo ou la marche.

Par son inscription en tant que collectivité participante, MBA a ouvert la possibilité aux structures publiques, privées et aux associations du territoire de participer à ce Challenge de la mobilité.

C'est également, pour l'Agglomération, un bon moyen de sensibiliser les habitants à l'usage des mobilités décarbonées, pour contribuer à la réduction de la congestion du trafic, de l'accidentologie et pour améliorer la qualité de l'air.

Ce Challenge s'inscrit, aussi et avant tout, dans le Schéma des mobilités durables de l'Agglomération, outil prospectiviste et opérationnel ambitieux, porté par MBA.



En 2023, la participation au Challenge a été plus importante qu'en 2022 : 21 établissements se sont engagés (contre 12 en 2022), représentant 388 personnes mobilisées, qui ont économisé 51 413,37 kms en déplacements individuels en voiture.

4 catégories de participants se sont vues remettre des prix, lors d'une cérémonie, le 29 novembre 2023 :

- Catégorie « Plus de 250 salariés » : la Caisse d'Allocations Familiales a gagné, avec 66 participants, qui ont parcouru 13 315,6 kms en modes de transport alternatif.
- Catégorie « entre 50 et 249 salariés » : Matawan (Ubitransport) a remporté le prix, avec 45 participants, qui ont parcouru 8 082,7 km économisés en déplacements individuels en voiture.
- Catégorie « entre 10 et 49 salariés » : la Régie Interquartier de Mâcon a emporté la mise, avec 20 participants, qui ont fait 1 506,5 km en déplacements doux.
- Catégorie « entre 1 et 9 salariés » : l'entreprise Auddicé Environnement a gagné, avec 7 participants qui ont économisés 776,6 km en déplacements individuels en voiture.



Des récompenses ont été offertes aux lauréats et aux participants : bons cadeaux pour des randonnées guidées d'une heure en trottinette électrique, goodies et équipements de sécurité, tels que des bandes réfléchissantes et des lampes de signalisation pour vélo.

En parallèle de la participation des structures, MBA a proposé, pour le lancement de cette 3^{ème} édition, un stand le 16 septembre sur le marché alimentaire de Mâcon. L'objectif de cette présence a été d'inviter les habitants du territoire à relever le défi d'une mobilité plus respectueuse de l'environnement pour se rendre à son travail.

Accompagnée de la Ville de Mâcon, de Tréma et de l'intervenant Two Roule, cette rencontre a également été l'occasion d'échanger avec les habitants sur toutes les thématiques liées à la mobilité. Cet évènement a permis de tester, de façon ludique via un quizz mobilité, les connaissances de la population sur la prévention routière et l'impact environnemental des modes de transports actuels. Tréma a également pu promouvoir son offre de transport en commun, avec la vente à tarif réduit des tickets SMS.



A cette occasion, des goodies tels que gilets de sécurité, pochettes vélo et ponchos pour cycliste ont été distribués aux habitants.



PERSPECTIVES

- Organiser la 4^{ème} édition pour MBA du Challenge en 2024,
- Lancer la réflexion sur l'organisation visant la promotion du vélo.

DES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION AUX MOBILITÉS DURABLES POUR LES SCOLAIRES

A l'occasion de la semaine européenne de la mobilité, MBA a proposé un spectacle à tous les enfants des écoles du territoire sur la thématique de la mobilité durable.

A travers l'histoire d'un conte de fée humoristique, le spectacle « *Le Mystère du Prince qui ne venait pas* », joué par la compagnie Avant d'Ouvrir, a eu pour objectif de sensibiliser les enfants sur des thèmes comme la pollution atmosphérique liée aux moyens de transport, les énergies, la protection de l'environnement.

Ce spectacle a rencontré un vif succès en remplissant 80% des places de l'auditorium, soit 240 places. Dix écoles du territoire se sont inscrites pour pouvoir profiter de cette initiative. Parmi elles, 4 écoles de Mâcon (école Georges Brassens, Jeanne d'Arc, Notre-Dame, Montessori), 1 de Charnay-lès-Mâcon (école Simone Veil), l'école de Pruzilly, l'école de Saint-Vérand, l'école de Varennes-lès-Mâcon, l'école de La Salle et l'école de Varennes-lès-Mâcon.



Dans le volet « Politique cyclable » du Schéma des mobilités durables, une action porte sur le développement de l'usage du vélo par des actions de sensibilisation.

Ainsi, MBA propose un programme d'animations scolaires sur cette thématique et, suite à la passation d'un marché public, a retenu le Comité Régional de la Fédération Française de Cyclisme comme prestataire, pour intervenir dans les écoles du territoire pour sensibiliser et accompagner les élèves de CM2 dans le cadre du passage du bloc 3 du programme Savoir Rouler à Vélo (SRAV).

Ce bloc 3 consiste en des ateliers dispensés en milieu ouvert avec un taux d'encadrement renforcé. Le SRAV est un dispositif national d'apprentissage piloté par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports en partenariat avec le Ministère de la Transition énergétique, pour que les enfants puissent être autonomes à vélo dans leurs déplacements quotidiens. L'objectif est d'acquérir avant l'entrée au collège, les bons réflexes pour circuler en autonomie et en sécurité sur la voie publique.

Pour cette opération, MBA bénéficie d'un financement Génération Vélo (programme éligible aux certificats d'économies d'énergie) à hauteur de 50%.



PERSPECTIVES

- Mettre en œuvre le marché de prestation, avec l'objectif de faire passer le bloc 3 du SRAV à l'ensemble des 1 271 élèves de CM2 recensés sur le territoire communautaire,
- Faire un bilan de l'expérimentation du financement de Génération Vélo sur 2024, en vue de statuer sur son renouvellement.

LA STRATÉGIE DE VERDISSEMENT DES POIDS LOURDS

La Direction des déchets, indépendamment du projet MBA Horizon Hydrogène, agit pour la transition énergétique en incitant ses prestataires pour la collecte et le traitement des déchets à l'usage de biocarburants pour les véhicules en service. Ainsi, les véhicules de collecte des prestataires intervenant sur les 13 communes du sud du territoire communautaire et le centre-ville de Mâcon roulent grâce, soit à un biocarburant non-fossile (l'OLEO 100 produit à partir de colza), soit à un biocarburant issu des huiles alimentaires usagées.

Sur la Direction des mobilités, le renouvellement de la flotte des bus, complémentaire à ceux identifiés en dihydrogène, a été acté en véhicules électriques. Ainsi, en mars 2023, une expérimentation de trois semaines d'un véhicule électrique a été conduite. Son évaluation positive a permis de valider l'achat de deux bus électriques qui seront prochainement mis en service.



2024

PERSPECTIVES

- ▶ Installer la capacité de recharge pour alimenter la flotte des bus électriques,
- ▶ S'orienter préférentiellement vers des véhicules électriques à chaque renouvellement au sein de la flotte.

L'OPTIMISATION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET D'EAU PAR LE CENTRE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE

Le Centre Aquatique Communautaire situé à Mâcon a poursuivi ses actions en faveur d'importantes économies d'énergie et d'eau en 2023. En effet, un usage plus sobre des ressources en eau et en énergie, combiné à un suivi au quotidien plus précis des paramètres ambiants, ont permis une optimisation de la gestion du site et, par conséquent, de moindres consommations.

En matière d'énergie, le chauffage central du Centre est intégralement assuré par la chaufferie biomasse voisine, qui alimente le site par le biais du réseau de chaleur urbain, alternative viable face à l'électricité et ses coûts croissants.

De plus, le changement du système de motorisation a permis la remise en service des deux bâches isolantes couvrant le bassin d'initiation : cela a grandement limité les déperditions de chaleur de l'eau du bassin, contribuant ainsi à cette sobriété dans la consommation d'énergie. Ces économies d'énergie ont donc continué sur la lancée de 2022, permettant notamment de ne pas engager de budget supplémentaire pour les fluides, malgré le contexte d'inflation des prix unitaires.

Concernant l'eau, la maîtrise de sa consommation a principalement consisté en la réutilisation de l'eau du bassin olympique, lors de sa période de fermeture entre octobre et avril, vers les autres bassins, avec l'aval de l'Agence Régionale de Santé sur les normes sanitaires.

Cette opération a généré une économie de 4 000 mètres cubes d'eau sur l'année, complétée par d'autres actions supplémentaires, comme l'investissement dans deuxessoreuses à maillots de bain, dont l'eau pourrait être réutilisée.

Par ailleurs, des efforts ont été faits sur la gestion des déchets générés sur le site. En effet, le tri sélectif a été généralisé avec le déploiement de 22 poubelles, la moitié pour le recyclage et l'autre moitié pour les déchets ménagers, et des affiches avec les consignes de tri à destination des usagers ont été multipliées.





PERSPECTIVES

- ▶ Poursuivre les efforts dans la réduction des consommations d'énergie et d'eau,
- ▶ Evaluer le respect de la pratique du tri des déchets dans l'enceinte du Centre Aquatique afin d'adapter la démarche existante,
- ▶ Changer le système de gestion technique centralisé, coordonnant notamment les centrales d'air et le chauffage de l'air et de l'eau, vers une version plus performante.

LA RÉNOVATION DU PATRIMOINE BÂTI DE MBA ET DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

MBA est une « jeune » collectivité, avec une prise de compétences multiples récentes. Forte de ce constat, l'Agglomération a décidé de réaliser un audit patrimonial début 2023, le but étant d'avoir un diagnostic exhaustif du patrimoine bâti.

Ce sont donc 43 sites, représentant plus de 43 000 m² qui ont été audités, auxquels s'ajoutent les équipements spécifiques de la Direction du cycle de l'eau (stations d'épuration, bassins, réseaux), de la Direction des déchets et mobilités (points d'apport volontaire), etc.

Ce diagnostic est la 1^{ère} étape d'un Schéma directeur immobilier, qui permettra de programmer des opérations de maintenance patrimoniale préventives plutôt que curatives, ou encore de mettre en application le décret tertiaire, consistant en la réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique.

Identifiée dans ce rapport comme prioritaire, la rénovation du multi-accueil des Tilleuls avait été programmée antérieurement, et a débuté en septembre. Ce projet permet la remise à neuf de l'intérieur du bâtiment et le réagencement des locaux.

De nouveaux bureaux dédiés à la Direction de la Petite Enfance, directement adjacents au siège, sont en cours d'aménagement depuis septembre 2023. Cela permettra de disposer de plus de surfaces pour les services, d'y installer le Relais Petite Enfance et d'ouvrir un espace dédié à l'accueil du public.



Une partie du bâtiment occupé par l'Office de Tourisme Communautaire sur la place Saint-Pierre à Mâcon, propriété de MBA, fait l'objet de travaux : une première phase a concerné la rénovation du 1^{er} étage du bâtiment.

Propriété de MBA depuis 2017, la zone d'activités des Bouchardes à Crêches-sur-Saône fait l'objet d'une étude en cours pour la mise en accessibilité des espaces publics, des arrêts de bus et de leurs abords, dans un rayon de 200 mètres, pour se conformer aux nouvelles obligations réglementaires prévues par la loi LOM (Loi d'Orientations des Mobilités).

Par ailleurs, dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissement, MBA poursuit ses interventions dans les différents sites de la collectivité pour le remplacement d'anciennes ampoules par de nouvelles lampes de type LED. Initié en 2022 avec la réfection intégrale de l'éclairage du garage de la Direction des Déchets et Mobilités, ce déploiement a continué en 2023 avec la modernisation de l'éclairage des bureaux de cette Direction, ainsi que par d'autres interventions ponctuelles sur divers sites.

En outre, en 2023, des variateurs de lumière ont été installés dans les salles de vie et les dortoirs des crèches de Charnay-lès-Mâcon, Prissé, La Roche-Vineuse, Péronne et des Blanchettes à Mâcon.



PERSPECTIVES

- ▶ Rénover le deuxième étage du bâtiment occupé par l'Office du Tourisme, en particulier l'isolation thermique et le changement d'huissieries,
- ▶ Livrer les nouveaux bureaux de la Direction de la Petite Enfance,
- ▶ Procéder au remplacement de l'éclairage de plusieurs bâtiments de la Cité de l'Entreprise et d'une partie du bâtiment du Conservatoire,
- ▶ Mettre en œuvre les préconisations de l'audit patrimonial.

LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

ATMO Bourgogne-Franche-Comté (ATMO BFC) est une association agréée par l'Etat qui a des missions de surveillance des niveaux de pollution atmosphérique mais aussi de communication et sensibilisation auprès de différents publics à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté.

En complément de la cotisation annuelle qu'elle verse à l'association, MBA a signé une convention de partenariat pluriannuelle pour la période 2023-2025.

Dans ce cadre, l'Agglomération verse une subvention annuelle de 17 000 € à ATMO BFC, pour financer diverses actions qui contribueront à la mise en œuvre du Plan Climat-Air-Energie.

Cela consiste en une surveillance réglementaire renforcée, notamment à travers un inventaire des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire et deux modélisations de prévision et d'évaluation de la qualité de l'air. Par ailleurs, est prévu un ensemble d'informations et d'outils pour sensibiliser les citoyens, les agents et les élus et les rendre acteurs sur les enjeux liés à l'air.



PERSPECTIVES

- ▶ Planifier la mise en œuvre des actions de la convention de partenariat avec ATMO Bourgogne-Franche-Comté pour 2024,
- ▶ Mettre en œuvre un nouveau marché de contrôle de la qualité de l'air intérieur.

5. POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE DU TERRITOIRE

Dans le devoir de respecter l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN), bientôt retranscrit dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), MBA doit se confronter à de nouveaux défis en matière de développement territorial.

Ainsi, l'Agglomération se dote progressivement des documents (schémas, plans et programmes) et outils lui permettant de s'adapter à la perspective de ZAN à l'horizon 2050.

UN OUTIL POUR ACCROITRE LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET PERMETTRE UN ACCOMPAGNEMENT DE SON DÉVELOPPEMENT : L'OBSERVATOIRE DE L'HABITAT ET DU FONCIER

Parmi ses outils, l'Agglomération s'appuie sur son Observatoire de l'Habitat et du Foncier (OHF) qui lui permet de mieux appréhender les dynamiques territoriales et d'évaluer la mise en œuvre de ses politiques et programmes. Les premiers résultats de l'OHF ont été communiqués à chaque commune lors d'une Conférence des Maires en février 2023.

En 2023, les compétences et outils nécessaires aux stratégies foncières ont été renforcés dans une logique de transversalité. Ainsi, 7 agents issus des directions et services Habitat et Cohésion Urbaine, SIG, Aménagement et Urbanisme, Projets Transversaux et Mission économique ont été formés à l'utilisation des données foncières.



2024

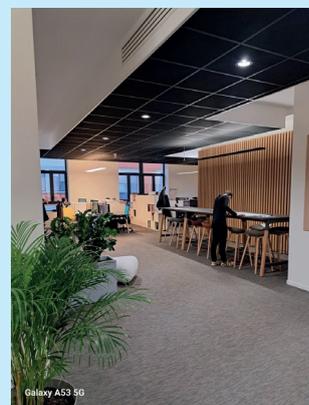
PERSPECTIVES

- Poursuivre le déploiement des outils et approfondir l'observation sur certaines thématiques (liées à l'habitat, au développement économique, ...) à des fins d'étude diagnostique et prospective.

UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MARQUÉ PAR LA RECHERCHE DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE ET D'INCITATION À L'EXEMPLARITÉ DU BÂTI

MBA, de par sa position géographique stratégique au niveau national, accueille de nombreuses demandes d'installations d'entreprises sur son territoire. Cependant, comme toute collectivité, l'Agglomération est assujettie à une surveillance accrue dans la consommation du foncier à vocation économique, pour ne plus empiéter autant qu'auparavant sur les terres agricoles et naturelles.

Avec au total seulement environ quinze hectares de foncier disponible pour de nouvelles implantations, MBA veille à n'étudier que des projets avec une valeur ajoutée certaine pour le territoire, prioritairement pour l'industrie ou l'artisanat. Les communes sont également interrogées sur leurs disponibilités foncières, pour accueillir potentiellement des activités artisanales.



Avant / Après

L'accueil des entreprises au point de vue foncier doit donc se réinventer : aujourd'hui, MBA priorise la reconstruction sur des friches ou terrains auparavant exploités, mais incite également les entreprises à être exemplaire sur leur bâti. En effet, outre la ZAN s'agissant des sols, les normes nationales obligent également les entreprises à porter une attention à l'aspect bâtiminaire, autrement dit à assurer une isolation performante, une consommation d'énergie moindre, et à utiliser des matériaux recyclés.

Afin d'assurer une homogénéité de pratiques environnementales sur les Zones d'Activités Économiques (ZAC) dont elle dispose, MBA incite autant à privilégier une consommation foncière raisonnée qu'à être exemplaire du point de vue des bâtiments à vocation économique. Pour exemple, en 2023, le bâtiment D de la Cité de l'Entreprise, en friche depuis plusieurs années, a pu être livré, après la rénovation de 750 m² pour un coût de 1,1 million d'euros et permettant l'installation de deux entreprises.

**2024**

PERSPECTIVES

- ▶ Lancer les études de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du bâtiment E de la Cité de l'Entreprise, dernier bâtiment n'ayant pas encore fait l'objet d'une remise en état,
- ▶ Suivre le projet de construction d'une usine agroalimentaire sur Europarc Sud Bourgogne se voulant exemplaire d'un point de vue écologique.

UNE RÉFLEXION ENGAGÉE POUR PRODUIRE UNE ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE POUR LES ACTEURS ÉCONOMIQUES RÉSIDANT À LA CITÉ DE L'ENTREPRISE

MBA a engagé une réflexion concernant la production d'électricité renouvelable sur le territoire. Elle pourrait notamment se concrétiser par l'installation de panneaux photovoltaïques sur certains espaces et bâtiments publics ou dans des zones d'activités.

Cela s'inscrit également dans le contexte d'une nouvelle réglementation du Code de la Construction imposant que, pour tout bâtiment de plus de 500 mètres carrés d'emprise au sol, 50% de sa toiture devra être équipée en panneaux photovoltaïques ou végétalisée. De plus, les nouveaux stationnements liés à ces bâtiments doivent obligatoirement disposer de sols perméables ou d'ombrières photovoltaïques. A compter du 1^{er} janvier 2024, les mêmes obligations concernent les nouveaux espaces de stationnement public et les stationnements déjà existants, avec des seuils moins exigeants.

Par exemple, à la Cité de l'Entreprise, désormais entièrement gérée par MBA, il est envisagé un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les vastes surfaces de toitures et de parkings, pour de l'autoconsommation ou de la revente sur le site.

**2024**

PERSPECTIVES

- ▶ Réaliser des études de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures et parkings de 4 sites : la Cité de l'Entreprise, le futur Pôle d'échange multimodal en gare de Mâcon, le futur Village des artisans et le Conservatoire de musique et de danse.

UN PRINCIPE DE RÉFLEXION ÉCOLOGIQUE SYSTÉMATIQUE DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

MBA s'impose de toujours promouvoir une réflexion « écologique » dans l'aménagement qu'elle conduit du territoire. Que cela soit pour la création de bâtiments ou de pistes cyclables par exemple, MBA vise un aménagement durable et vertueux de son territoire. L'Agglomération tend en priorité à éviter et réduire les conséquences dommageables de son patrimoine sur l'environnement, plutôt que de se tourner vers la compensation systématique.

Parmi les actions qu'elle met en œuvre dans la conduite de ses différents projets et compétences, l'usage de matériaux plus respectueux de l'environnement (comme des matériaux biosourcés ou des revêtements perméables) est plébiscité, mais aussi la réflexion sur l'usage plus important des panneaux solaires et leur intégration au patrimoine.

MBA se donne également des règles à respecter pour l'évolution du foncier sur le territoire, appuyé par les entreprises motrices sur ces sujets. Respecter l'environnement, c'est notamment respecter la faune présente sur le territoire. A cet effet, les entreprises chargées de rénovations à la Cité de l'Entreprise, et des démolitions sur le site du projet « Saône Digitale », ont par exemple reporté la date de travaux eu égard à la présence de chouettes et d'hirondelles en période de nidification. Par ailleurs, suite à la destruction de nids d'hirondelle, en 2023 MBA a installés 6 nichoirs pour compenser les 4 existants auparavant. Respecter la flore également, en privilégiant le maintien des plantations et essences en place lors d'aménagements programmés. En outre, certains projets, comme la réalisation d'aménagements cyclables à Chaintré, ont été adaptés pour préserver les zones humides à proximité. S'agissant des espaces publics dont elle a la gestion, MBA a finalisé une étude pour la mise en conformité de l'accessibilité de ces espaces à tous les publics. Les travaux à programmer comprendront des cheminements et arrêts de bus accessibles, continus et cohérents.





2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

- | | |
|--|----|
| 1. PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ AQUATIQUE | 23 |
| 2. PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU | 25 |
| 3. GARANTIR UN ASSAINISSEMENT DE L'EAU OPTIMAL POUR ÉVITER LES REJETS POLLUANTS DANS LA NATURE | 27 |
| 4. LIMITER LES DÉBORDEMENTS DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT EN CAS D'INTEMPÉRIES | 29 |
| 5. POURSUIVRE LES ACTIONS DE PRÉVENTION DES DÉCHETS | 31 |
| 6. SIMPLIFIER LE GESTE DE TRI POUR LES HABITANTS | 33 |

1. PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ AQUATIQUE

MBA doit respecter les objectifs du nouveau SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) 2022 – 2027, document-cadre à l'échelle de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. Il s'agit de déployer des actions afin d'obtenir le bon état écologique des masses d'eau superficielles. Les différentes pollutions, les altérations de la morphologie des cours d'eau et les altérations de leur continuité écologique constituent en effet des pressions significatives sur les masses d'eau du territoire.

L'exercice de la compétence GEMAPI permet d'aménager les bassins versants, d'entretenir et d'aménager les cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau, de préserver les milieux aquatiques, de protéger et restaurer les zones humides et d'assurer la prévention du risque inondation.

Cette compétence peut être déclinée, opérationnellement, de multiples façons, au travers de contrats tels que ceux présentés ci-dessous.

LA POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE BASSIN DU BEAUJOLAIS 2022 – 2024

MBA s'est engagée aux côtés du Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais (SMRB) dans un programme d'actions global sur la préservation de l'eau et des milieux aquatiques, à travers le Contrat de Bassin du Beaujolais 2022-2024.

Ce contrat, avec l'aide financière de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour son exécution, concerne deux cours d'eau sur le territoire de MBA : la Mauvaise et l'Arlois.

Ils traversent les communes suivantes : Chânes, Chasselas, Crêches-sur-Saône, La Chapelle-de-Guinchay, Leynes, Pruzilly, Romanèche-Thorins, Saint-Amour-Bellevue, Saint-Symphorien-d'Annelles, Saint-Vérand.

Différentes actions, sur toute la période contractuelle, doivent permettre d'améliorer l'état écologique des cours d'eau situés sur ces communes et de préserver leur biodiversité.

En 2023, deux principales études ont notamment été menées. Une étude concerne la définition des travaux de restauration hydromorphologique et du rétablissement de la continuité écologique sur l'Arlois au niveau du stade de Crêches-sur-Saône. L'objectif de cette étude est de définir précisément les aménagements à réaliser pour rétablir la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) et la restauration hydromorphologique sur le tronçon entre le pont de la route de Dracé et la RD906 afin d'améliorer le fonctionnement global du cours d'eau. Le périmètre de l'étude a été étendu fin 2023 à l'aval de la RD906 afin d'étudier la modification de la prise d'eau d'un moulin et du château d'Estours.



Une autre étude traite de la définition de la restauration hydromorphologique de la Mauvaise dans le secteur de la rue du Lac à Saint-Symphorien-d'Annelles. L'objectif de cette étude est de définir précisément les aménagements à réaliser pour restaurer la Mauvaise sur un secteur fortement érodé et dégradé du point de vue de sa morphologie.



PERSPECTIVES

- ▶ Poursuivre la réalisation des travaux et finaliser la mise en œuvre du programme contractuel,
- ▶ Lancer la procédure de renouvellement du contrat pour 2025.

L'ANIMATION DU CONTRAT TERRITORIAL DES BASSINS VERSANTS DE LA MOUGE ET DE LA PETITE GROSNE

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, dans le cadre de son 11^{ème} programme d'interventions, MBA et les EPCI associés sur les bassins versants de la Mouge et de la Petite Grosne ont souhaité réaffirmer leurs engagements partenariaux pour l'atteinte du bon état des eaux, par la signature en janvier 2023 d'un contrat pour la période 2022 – 2024 concernant ces deux bassins versants.



Une première action concerne la maîtrise d'œuvre pour la réalisation et le suivi des travaux sur le site du lagunage de Vergisson. Le Syndicat d'assainissement des Deux Roches a mis en œuvre des travaux de connexion de l'ensemble de son assainissement collectif vers le réseau de Mâcon. Dans ce cadre, les lagunages de Solutré-Pouilly et Vergisson ne sont plus en fonctionnement. Ces deux pièces d'eau se trouvent en fond de vallon à proximité de cours d'eau. Le secteur d'étude s'étend du passage de la Denante sous la rue du Moulin (amont du lagunage) jusqu'à la sortie du bassin de rétention. Le cours d'eau de la Denante est contraint contre la rive gauche entre le Coteau viticole et le lagunage. Trois ouvrages sont présents et pénalisent la continuité piscicole du secteur. L'objectif du projet est donc de redonner à la rivière un espace et une sinuosité en lieu et place des lagunages. En lien avec la commune, la valorisation paysagère et écologique du site sera également à déterminer. L'un des bassins semblent être connecté à des sources puisqu'il a toujours un fond d'eau. A l'été 2023, les 2 bassins encore en eau ont été vidangés et un panneau informatif a été installé pour informer les riverains et randonneurs du projet porté par MBA.

Par ailleurs, une étude a été menée sur la définition et la maîtrise d'œuvre pour la suppression du seuil DREAL sur la Denante à Davayé. L'objectif de cette étude est de définir précisément les aménagements à réaliser pour rétablir la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) sur la Denante au droit de ce seuil situé au niveau d'une ancienne station Hydro de la DREAL, en amont de la RD89 et ainsi permettre l'amélioration du fonctionnement global du cours d'eau.

En outre, une autre opération était relative à la maîtrise d'œuvre pour la restauration des fonctionnalités hydromorphologiques de la Denante en aval du lavoir de Chaponnière à Davayé. L'objectif de cette étude est de définir précisément les aménagements pour une restauration hydromorphologique sur la Denante au droit du site situé à l'aval du lavoir de la Chaponnière, sur une zone humide et ainsi permettre l'amélioration du fonctionnement global du cours d'eau en le reconnectant à sa zone humide. Une partie du site est en cours d'acquisition par MBA.



2024

PERSPECTIVES

- ▶ Poursuivre la réalisation des travaux,
- ▶ Lancer la procédure de renouvellement du contrat pour 2025.

L'INVENTAIRE DE LA PRÉSENCE DU CASTOR SUR LE TERRITOIRE

Le castor est une espèce ingénieuse des rivières. Sa présence est un bon indicateur d'amélioration de la qualité des rivières et des habitats associés. Présent sur plusieurs affluents de la Saône sur le territoire de MBA, il remonte petit à petit les cours d'eau de la Mouge et de la Petite Grosne depuis deux ans.

Après un premier inventaire réalisé en 2022 sur la partie aval de la Mouge, un nouvel inventaire a été réalisé en 2023 sur la Mouge, de Azé à La Salle, par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), afin de rendre compte de l'évolution de la population de castors sur la Mouge et préconiser des actions à mettre en œuvre.

La LPO a également animé, en décembre 2023, une conférence sur le castor à La Salle, qui a réuni une trentaine de personnes, et a aussi assuré des animations scolaires à Senozan et à La Salle.





PERSPECTIVES

- ▶ Renouveler des animations scolaires et préparer l'organisation d'une sortie de terrain ouverte au public pour l'observation des castors,
- ▶ Organiser de nouvelles animations scolaires et une conférence sur le castor sur le bassin versant de la Petite Grosne.

L'INVENTAIRE DE LA PRÉSENCE DES ÉCREVISSES SUR LE TERRITOIRE

Suite à une intervention de curage sur une source, un inventaire et un rapport ont été réalisés par MBA en 2023, en lien avec la fédération de pêche et les élus d'Azé, pour évaluer l'impact de cette opération sur la population d'écrevisse à pattes blanches, espèce protégée, dans le ruisseau de Joux, affluent de la Mouge. Six individus ont été inventoriés.

Par ailleurs, une réunion technique s'est tenue en présence de l'ensemble des acteurs et partenaires du territoire (CC en Clunisois, Fédération de Pêche 71, DDT 71, OFB 71, MBA), concernant des mesures à mettre en œuvre pour préserver cette même espèce sur la source de la Mouge.



LA CRÉATION D'UN REFUGE SUR UNE ZONE HUMIDE À LA ROCHE-VINEUSE

Un refuge LPO a été ouvert en 2023 sur une zone humide, en amont d'un bassin de retenue à La Roche-Vineuse, afin de préserver les fonctionnalités essentielles du site ainsi que deux espèces remarquables : l'Agrion de Mercure et la Couleuvre vipérine.

Le site est géré et entretenu par MBA et par la commune de La Roche-Vineuse.



PERSPECTIVES

- ▶ Finaliser le projet de création d'une mare dans le refuge, pour le développement notamment des amphibiens,
- ▶ Elaborer le Plan de gestion stratégique des zones humides (PGSZH) sur les bassins versants de la Mouge et la Petite Grosne.

2. PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU

LA RÉALISATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Suite au transfert de la compétence eau potable en 2020, MBA a souhaité mieux connaître ses ressources en eau, dans une optique d'optimisation des prélèvements et de la distribution aux usagers pour préserver la ressource et améliorer le rendement des réseaux.

Pour cela, MBA s'est lancée dans l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP), qui doit permettre de cibler les actions pour parfaire les performances du réseau. Par la réduction des pertes en eau et par l'optimisation des systèmes hydrauliques et des équipements, les plans d'investissement qui en

ressortiront auront pour ambition de soulager la ressource tout en garantissant un niveau de service équivalent en tenant compte des pressions climatiques et socio-économiques.

Le but est de mener une réflexion cohérente et homogène à l'échelle du territoire sur la ressource eau, de renforcer la détection des réseaux fuyards pour garantir la pérennité de la ressource et de dresser le bilan du fonctionnement et de la performance des réseaux de distribution.

L'étude lancée en 2022 est en phase de finalisation, les modélisations des besoins futurs étant achevées et les scénarii de gestion de l'eau étant en passe d'être complétés. Par ailleurs, le programme d'actions du SDAEP est en cours de consolidation auprès des assistants à la maîtrise d'ouvrage.

Des actions sont déjà mises en œuvre. Ainsi, la régularisation progressive de tous les puits privés du territoire est en cours. Sur le site de production de Mâcon-Sancé, 2 puits de captage ont été réhabilités en 2023, dans le cadre d'un programme pluriannuel portant sur un ensemble de 11 puits présents. 2 puits seront ainsi réhabilités chaque année.



2024

PERSPECTIVES

- ▶ Finaliser les études du SDAEP,
- ▶ Mettre en œuvre les premières actions pouvant porter sur de la réhabilitation de réservoirs, de remplacement ou de renforcement de réseaux, d'ajout de points de mesures,
- ▶ Préparer la reprise de l'exercice de la compétence d'alimentation en eau potable par MBA, dans le cadre du processus de dissolution des syndicats de distribution d'eau, consécutif au transfert de compétence vers les intercommunalités.

UNE ÉTUDE POUR LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

En parallèle du SDAEP, une étude des ressources en eau stratégiques à l'échelle de MBA a débuté en septembre 2023. La zone d'étude concerne le territoire de MBA et plus précisément les zones de sauvegarde des quatre champs captant situés au niveau de La Salle, de Mâcon-Sancé, de Crêches-sur-Saône et de La Chapelle-de-Guinchay, identifiés comme étant des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable. Dans une optique de développement durable, le but est d'assurer la disponibilité sur le long terme de ressources en eau en qualité et en quantité pour satisfaire les besoins actuels et futurs d'Approvisionnement en Eau Potable (AEP) des populations.

L'enjeu est de préserver de la manière la plus efficace possible, les ressources en eau souterraine les plus intéressantes pour la satisfaction des besoins AEP, face aux profonds bouleversements constatés ou attendus en termes d'occupation des sols et de pressions et du fait du changement climatique.

La désignation de ressources stratégiques pour l'AEP et la délimitation des zones de sauvegarde a pour objectif sur ces secteurs, d'organiser la préservation des ressources en privilégiant leur usage pour l'eau potable. Il s'agit de réguler, réglementer, voire interdire certaines activités ou usages de la ressource ou des sols en surface pour maintenir une qualité de l'eau compatible avec la production d'eau potable, sans recourir à des traitements lourds et de garantir l'équilibre entre prélèvements et recharge naturelle ou volume disponible.

En septembre 2023, un premier Comité de pilotage a lancé l'étude sur la préservation de la ressource en eau, avec la phase 1 de caractérisation des zones pré-identifiées, la hiérarchisation et la sélection définitive des ressources stratégiques avec la délimitation de leurs zones de sauvegarde à l'échelle locale, qui se poursuivra en 2024. Il est à noter qu'une étude similaire est en cours parallèlement sur le site de Crêches-sur-Saône, sous l'égide du syndicat mixte d'adduction d'eau de Saône Grosne.



2024

PERSPECTIVES

- ▶ Installer de nouveaux piézomètres, appareils de mesure et de surveillance des niveaux d'eau, et poursuivre l'étude de préservation de la ressource en eau,
- ▶ Poursuivre la régularisation des puits privés.

3. GARANTIR UN ASSAINISSEMENT DE L'EAU OPTIMAL POUR ÉVITER LES REJETS POLLUANTS DANS LA NATURE

Pour être rejetées dans les milieux naturels sans provoquer de pollution, les eaux usées issues des zones d'habitation, industrielles et commerciales doivent être traitées en stations d'épuration, pour les zones d'assainissement collectif, grâce à des installations individuelles dans les secteurs non desservis par un système d'assainissement collectif. L'épuration des eaux usées permet d'abaisser la concentration en polluants à un niveau suffisamment bas pour permettre au milieu naturel de ne pas en subir les conséquences. Ainsi, les niveaux de rejet autorisés dépendent de la sensibilité et de la vulnérabilité des milieux récepteurs.

LA PREMIÈRE ANNÉE D'ACTIVITÉ DES NOUVELLES STATIONS D'ÉPURATION

La station d'épuration de La Roche-Vineuse et Berzé-la-Ville, mise en service en 1986 et d'une capacité de 1800 Equivalent-Habitants, n'était plus en mesure de faire face à l'évolution démographique et aux charges polluantes inhérentes.

Une nouvelle station, inaugurée en octobre 2022, a donc été dimensionnée pour traiter 210 m³/jour de débit hydraulique et être en capacité d'absorber 930 m³/jour. Elle permet de traiter les effluents de 4700 Equivalent-Habitants. L'année 2023 est la première année de fonctionnement à plein régime de l'infrastructure, ce qui a permis de tester la bonne fiabilité du nouveau système. Cela a été l'occasion d'une prise en main progressive par la régie d'exploitation de MBA.



Une Zone de Rejet Végétalisée (ZRV) viendra finaliser en 2024 le traitement des eaux. Aménagée dans l'espace restant de la deuxième lagune, cette zone de milieux humides sera propice à l'accueil de la biodiversité.

A Péronne, les travaux d'agrandissement de la station d'épuration se sont terminés et la nouvelle infrastructure a pu être mise en service en 2023. Avec la filière brevetée RHIZOSPH' AIR de SYNTEA, l'azote et le phosphore sont traités en plus de la pollution organique, permettant de préserver la qualité des milieux aquatiques à partir de l'exutoire. Cette mise en service s'est accompagnée d'une prise en main de l'exploitation par la régie de MBA.



2024

PERSPECTIVES

- ▶ Finaliser les Zones de Rejet Végétalisées à La Roche-Vineuse et à Péronne après avoir évacué les boues,
- ▶ Lancer les études de faisabilité pour l'agrandissement des stations d'épuration de Chasselas et de Charbonnières, avec une réflexion particulière sur le type d'aménagement à réaliser du fait de fortes contraintes foncières.

LA MISE EN CONFORMITÉ DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT ET D'ÉPURATION DE MÂCON

Le système de collecte des eaux usées et de traitement en station d'épuration pour Mâcon et les communes adjacentes fait l'objet d'un programme d'actions, validé par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, et programmé sur 13 ans.



2024

PERSPECTIVES

- ▶ Poursuivre les actions du programme,
- ▶ Mettre en place des points de mesure additionnels sur les milieux récepteurs afin de mieux évaluer l'impact des travaux réalisés.

LA RÉHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF NON-CONFORMES

Afin de lutter contre les pollutions diffuses engendrées par les rejets d'eaux usées domestiques des habitations qui disposent d'un système d'assainissement non-collectif (ANC) qui n'est plus conforme aux normes actuelles, MBA aide les propriétaires à mettre en conformité leur installation, suite à un conventionnement avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

L'aide apportée est de 3 300 €, soumise aux conditions suivantes :

- L'installation antérieure à 1996 ;
- Dernier diagnostic réalisé sur l'installation ayant révélé un dysfonctionnement avéré ;
- Ensemble des travaux de réhabilitation respectant la réglementation en vigueur et le règlement du SPANC.

Le SPANC est le Service Public d'Assainissement Non Collectif. Il contrôle et veille au bon fonctionnement de ces installations.

En 2023, dernière année permettant l'obtention d'une aide, 33 usagers ont bénéficié d'un financement pour la mise en conformité de leurs installations (contre 10 usagers en 2022), soit 24 installations réhabilitées et 9 installations créées.



2024

PERSPECTIVES

- ▶ Améliorer la connaissance du patrimoine actuellement basée sur les fichiers transmis par les communes,
- ▶ Poursuivre la mise à jour du fichier des installations non-collectives,
- ▶ Identifier les installations qui seraient raccordables à des réseaux d'assainissement proches.

LA MISE EN ŒUVRE DE L'OPÉRATION « DETOX'EAU »

L'opération DETOX'Eau, mise en œuvre depuis 2022 par la Direction du Cycle de l'Eau, en collaboration avec la CCI Bourgogne-Franche-Comté et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, vise à réduire les rejets de pollutions toxiques dans les réseaux et les rivières par les entreprises.

Des diagnostics dans les entreprises sur les thématiques de la gestion des eaux, des produits et déchets dangereux sont réalisés afin de préparer les actions de mise en conformité à conduire et de proposer les aides de l'Agence de l'eau.



Pour toute étude ou investissement lié à la réduction des pollutions toxiques, dont le montant est supérieur à 5 000 €, l'Agence de l'eau subventionne une partie du coût selon une grille de pourcentage, dépendant de la taille de l'entreprise et du type d'étude/d'investissement à mener.

En 2023, 48 diagnostics ont été réalisés, soit 4 fois plus que l'année précédente.



2024

PERSPECTIVES

- ▶ Poursuivre la démarche de réalisation de diagnostics,
- ▶ Réaliser les diagnostics des sites de MBA le nécessitant,
- ▶ Poursuivre la régularisation administrative des arrêtés et des conventions de rejets.

L'ADOPTION DU RÈGLEMENT D'ASSAINISSEMENT COMMUNAUTAIRE

Voté en avril et effectif au 1^{er} mai 2023, le Règlement d'assainissement collectif et des eaux pluviales, s'appliquant désormais à l'échelle communautaire, présente des évolutions relatives aux rejets d'eaux usées domestiques et non-domestiques et à la gestion des eaux pluviales.

En ce qui concerne les eaux usées domestiques, le règlement réaffirme l'obligation de raccordement dans un délai de 2 ans après la mise en service d'un réseau public et impose un contrôle de conformité des biens lors des ventes. Les contrôles font l'objet d'un rapport et un délai de mise en conformité est défini en fonction de la gravité de la non-conformité. Des pénalités financières ont été fixées par le règlement pour des délais non respectés. L'ensemble de ces mesures doit permettre d'améliorer la séparativité des habitations et participer ainsi à la mise en conformité des systèmes de collecte. Par ailleurs, pour les branchements en partie publique, l'exécution des travaux est dorénavant systématiquement opérée par MBA ou son délégataire, afin que ces travaux soient réalisés dans les règles de l'art.

S'agissant des eaux usées non-domestiques, il est à noter un accroissement de la régularisation administrative d'arrêtés et de conventions de rejets avec certaines entreprises du territoire. Il y a par ailleurs un processus d'uniformisation du mode de calcul de la redevance, avec une disparition progressive de la dégressivité de la redevance accordée jusqu'alors aux structures grandes consommatrices d'eau, afin de promouvoir la sobriété dans le domaine.

Concernant les eaux pluviales, le règlement impose que la gestion à la parcelle soit systématiquement étudiée dans tout projet soumis à autorisation d'urbanisme. Cette démarche vertueuse permet de réalimenter les nappes tout en limitant les rejets au réseau et donc leur mise en charge.

En réseau unitaire, cela permet d'avoir moins de rejets sur les déversoirs d'orage et donc de préserver le milieu naturel. Sur les réseaux séparatifs, l'augmentation de l'imperméabilisation des sols et les événements pluvieux de plus en plus intenses induisent des mises en charge de réseaux de plus en plus fréquentes, engendrant des inondations et des dommages aux biens. Ainsi, tout projet permettant que la quantité d'eau de ruissellement générée retourne directement au sol plutôt que de venir surcharger les collecteurs est une réussite.

4. LIMITER LES DÉBORDEMENTS DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT EN CAS D'INTEMPÉRIES

LA MISE EN SÉPARATIF DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Lors de fortes pluies, le réseau de canalisations du territoire peut se trouver engorgé. Certains secteurs du territoire présentent encore des systèmes unitaires de collecte mélangeant des eaux usées et des eaux pluviales.

Dans ce cas, les réseaux en cas de fortes intempéries ne sont pas en capacité d'absorber la totalité des flux et des déversements dans le milieu naturel peuvent survenir, notamment au niveau des Déversoirs d'Orage (DO). Même si ce sont des eaux diluées par les pluies, ces déversements entraînent des polluants dans les milieux naturels.

Il s'agit donc, pour MBA, de limiter le nombre de ces déversements dans le milieu naturel, en réalisant des campagnes de mise en séparatif des réseaux d'eaux usées unitaires et pluviales.

En 2023, plusieurs mises en séparatif de réseaux d'assainissement ont été réalisées :

- Route du Port d'Arciat à Crêches-sur-Saône,
- Réseaux sur la commune de Bussières,
- Rue de la Liberté à Mâcon.





PERSPECTIVES

- ▶ Réaliser des travaux de mise en séparatif sur plusieurs sites à Charnay-lès-Mâcon, Igé, Chevagny-les-Chevrières, Varennes-lès-Mâcon et Davayé,
- ▶ Créer un réseau de collecte des eaux pluviales spécifique dans le centre-ville de Mâcon.

LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Le territoire de MBA rencontre des problématiques d'érosion des sols et de débordement des exutoires en zones urbaines, phénomène accentué par les pluies de plus en plus intenses de ces dernières années. Afin de limiter ces problématiques, la Direction du Cycle de l'Eau (DCE) de MBA met en place plusieurs actions.

Selon le règlement d'assainissement communautaire adopté, la DCE émet des avis, dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme, concernant la gestion des eaux pluviales et l'imperméabilisation des sols. Elle peut dispenser en ce sens un accompagnement opérationnel auprès des aménageurs.

Certains chantiers importants pour la gestion des eaux pluviales ont été achevés en 2023, dont, au premier chef, la réalisation d'une tranchée drainante rue de la Liberté à Mâcon.



PERSPECTIVES

- ▶ Poursuivre la réalisation des ouvrages de gestion des eaux pluviales, dont :
 - La création d'un bassin paysager à La Roche-Vineuse,
 - L'étude de l'augmentation de la capacité du doublement du bassin paysager d'Hurigny.

DÉVELOPPER L'ADAPTATION AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

MBA met en place des plans d'actions pour préparer le territoire aux impacts du changement climatique, en particulier en ce qui concerne la raréfaction de la ressource en eau et les risques liés aux intempéries.

D'une part, un plan de prévention du ruissellement sur le coteau, au sein des bassins de la Mouge et de la Petite Grosne, a été préparé en 2023, avec un marché pour des études de diagnostic qui sera attribué début 2024. Un groupement de commandes est constitué avec deux autres EPCI concernés par cet aléa ruissellement.

D'autre part, un dispositif a été ouvert permettant le financement de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments publics et privés face aux inondations et octroyant également des aides pour la réalisation de travaux potentiels.



PERSPECTIVES

- ▶ Communiquer pour mieux faire connaître les aides à disposition des habitants pour prévenir les risques potentiels sur leurs habitations,
- ▶ Lancer une étude de faisabilité pour la création d'une unité de méthanisation à proximité de la station d'épuration de Mâcon, afin de réduire le volume de boues existantes et de progresser vers l'autonomie énergétique de l'équipement,
- ▶ Engager une étude de faisabilité pour la réutilisation de certaines eaux de process de l'usine d'eau potable, notamment celles de nettoyage des filtres.

5. POURSUIVRE LES ACTIONS DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

MBA est dotée d'un service « Accompagnement au changement », au sein de la Direction des déchets et des mobilités (DDM), qui propose notamment des actions visant à la prévention des déchets via par exemple, la promotion du compostage de proximité. Par ailleurs, des actions de sensibilisation à la réutilisation, au réemploi des objets sont proposées à destination des habitants du territoire.

Les actions de prévention des déchets contribuent à alimenter un cercle vertueux : elles permettent de préserver les ressources, d'économiser les matières premières, de réduire le coût de collecte et de traitement des déchets pour la collectivité, et plus largement de participer à la lutte contre le changement climatique, l'amélioration de la qualité de l'air et la préservation de l'environnement.

Dans ce cadre, le Programme National de Prévention des Déchets (PNPD 2021-2027) fixe des orientations stratégiques de prévention des déchets et décline les actions de prévention à mettre en œuvre. Certaines actions seront reprises dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en cours d'élaboration par MBA en 2023, prévu pour adoption et début de mise en œuvre courant 2024.

L'ÉVOLUTION DE LA PRATIQUE DU COMPOSTAGE SUR LE TERRITOIRE

La promotion du compostage de proximité est une politique menée tout au long de l'année par les équipes de la DDM, via le déploiement de sites de compostage partagés, la vente de composteurs individuels, les formations aux techniques de compostage et de jardinage au naturel ou encore les initiations en milieu scolaire.

La pratique du compostage, qu'il soit individuel ou partagé, a encore augmenté sur le territoire en 2023. Un nouveau marché de fournitures et d'équipements a permis de réaliser 12 sessions de ventes de composteurs individuels sur tout le territoire de MBA. Ce sont plus de 650 usagers du service public qui ont pu bénéficier d'un composteur au prix accessible de 15 € (pour un coût d'achat par MBA de 84 €) et repartir avec les connaissances nécessaires pour réaliser un bon compost et gérer ses déchets verts.

De nouveaux composteurs gros volumes ont pu être installés sur des sites partagés du territoire, à Charnay-lès-Mâcon ou encore à Saint-Laurent-sur-Saône, rendant ainsi le compostage accessible à plus de foyers sur un même site et facilitant le travail de transfert des référents de site et des maîtres-composteurs.



Du 25 mars au 9 avril 2023 a eu lieu la 10^{ème} édition de l'événement national « Tous au compost ! », organisé par le Réseau Compost Citoyen. Pour cette occasion, MBA a proposé diverses actions de promotion du compostage sur le territoire :

- Les cafés compost : animation conviviale sur les sites de compostage partagés. Les référents des sites donnent des conseils sur la bonne utilisation de leurs composts ;
- La bonne utilisation du compost pour les plantes en pots ;
- Un troc aux plantes ;
- La technique de plantation des patates cartons ;
- L'inauguration et la mise en place de 4 sites de compostage à La Chapelle-de-Guinchay, Mâcon, Romanèche-Thorins et Sancé, et la formation des habitants souhaitant composter collectivement ;
- La formation au compostage de la classe de CM2 de Charbonnières et la réflexion autour du compostage des biodéchets de la cantine.

Ce sont au total 16 animations proposées qui ont touché plus de 200 personnes. La cellule « Accompagnement au changement » de MBA s'est réorganisée fin 2023, afin de pouvoir suivre efficacement le déploiement du compostage de proximité sur le territoire. Elle s'est dotée d'un 2^{ème} maître-composteur en interne et a recruté un agent en renfort pour 6 mois. Au 7 décembre 2023, l'équipe est ainsi passée de 1,5 ETP dédié au compostage à 3 ETP.



2024

PERSPECTIVES

► Contribuer à la réduction des biodéchets et déchets verts avec la poursuite et le développement d'actions : le déploiement des sites partagés de compostage sur le territoire, l'intensification des sessions de ventes de composteurs individuels, la relance des sites en restauration collective, la sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

LA PROMOTION DE LA SECONDE VIE DES OBJETS

La 8^{ème} édition de l'Opération Seconde Vie s'est déroulée du 27 au 30 septembre 2023. MBA, avec le soutien de ses différents partenaires, a voulu mettre l'accent sur la réduction des déchets au quotidien et la préservation des ressources naturelles. Le thème proposé était « zéro déchet naturellement ».

Le zéro déchet est un ensemble de pratiques que l'on peut adopter au quotidien, à son rythme, pour réduire les déchets (emballages, plastiques, produits à usage unique, ...) et le gaspillage (des objets, des ressources, alimentaire, ...). C'est une contribution à la réduction des problèmes environnementaux et sanitaires que posent la gestion des déchets.

Pendant ces 4 jours étaient présentés les trucs et astuces pour se lancer dans le zéro déchet au quotidien. Il était possible d'assister à des ateliers et démonstrations de fabrication de produits cosmétiques et ménagers, de détournement d'objets ou encore de tressage d'objets déco en osier. Un espace de vente éphémère pour les objets et mobiliers de seconde main, à prix mini, était proposé par la Ressourcerie. Des artisans locaux présentaient des objets réutilisables et des vêtements fabriqués, à partir de matériaux de récupération.

Au total, 1 200 visiteurs ont été comptabilisés, contre 1 000 l'année précédente.



2024

PERSPECTIVES

- Donner de l'ampleur aux solutions locales de réemploi, de réparation et de réutilisation des objets,
- Organiser la 9^{ème} édition de l'Opération Seconde Vie pendant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets en novembre 2024.

6. SIMPLIFIER LE GESTE DE TRI POUR LES HABITANTS

Depuis le 1^{er} janvier 2023, tous les emballages et les papiers sont à trier et à déposer dans la colonne de tri jaune. Le tri de tous les emballages (et pas seulement les bouteilles, flacons et cartons) a pour objectif de simplifier le geste de tri pour les usagers et d'augmenter ainsi la part de déchets recyclés.

MBA a fait le choix de simplifier au maximum le « geste de tri » des emballages et des papiers, en harmonisant les consignes sur le territoire communautaire et en organisant leur collecte dans un seul et unique contenant de couleur jaune. Un geste de tri plus simple pour les usagers, ce sont moins d'hésitations et plus de valorisation des déchets.

Début 2023, les équipes se sont mobilisées pour adapter tous les contenants à ces nouvelles consignes dans les meilleurs délais. Ces changements ont été accompagnés d'une campagne de communication d'envergure impliquant de nombreux relais.

Tout au long de l'année, les tournées de collecte ont été adaptées aux augmentations des volumes de déchets triés déposés dans les colonnes. De nouveaux points d'apport volontaire ont été mis en service pour densifier le maillage existant et faciliter le geste de tri. Des tests sont également réalisés pour adapter au mieux les colonnes jaunes au flux trié.



PERSPECTIVES

- ▶ Poursuivre la mobilisation des usagers sur le geste de tri,
- ▶ Continuer l'adaptation du parc de colonnes et de bacs disponibles,
- ▶ Limiter les kilomètres parcourus grâce à la mise en service du centre de tri des emballages et papiers en Saône-et-Loire à Torcy par le SMET 71.



3. L'ÉPANDUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

1. RENDRE LA CULTURE ACCESSIBLE À TOUS 35
2. PÉRENNISER LES DÉMARCHES ÉCORESPONSABLES DE LA PETITE ENFANCE 38
3. ASSURER DE BONNES CONDITIONS DE VIE À TOUS LES ADMINISTRÉS 40
4. PÉRENNISER LES ACTIONS DU BIEN-VIVRE ENSEMBLE 40
5. AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL 41

1. RENDRE LA CULTURE ACCESSIBLE À TOUS

LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS AU CONSERVATOIRE EDGAR VARÈSE



Depuis quelques années, les Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) et les Classes à Horaires Aménagés Danse (CHAD), qui peuvent accueillir respectivement 25 et 15 élèves par niveau et par an, scolarisés au collège Pasteur de Mâcon, sont un plébiscite sur le territoire. À cela s'est ajouté, en 2021, une Classe à Horaires Aménagés Musique à dominante Vocale (CHAMV), qui est ouverte aux élèves de CM1 et CM2 de l'école primaire Annexe de Mâcon.



Le cycle est désormais complet au collège, de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Ces classes spécifiques permettent, sur le temps scolaire, de suivre une formation dans le domaine de la musique, de la technique vocale ou de la danse grâce au professionnalisme des professeurs du Conservatoire. Cet enseignement est totalement gratuit pour les élèves.

En 2023, 145 élèves ont bénéficié de ces dispositifs CHA.



2024

PERSPECTIVES

- ▶ Permettre aux élèves issus de ces classes de poursuivre en lycée avec un aménagement d'horaires.

L'ACTION DE LA RÉFÉRENTE HANDICAP DU CONSERVATOIRE

La référente handicap recrutée au Conservatoire en septembre 2021 a pu déployer ses missions sur l'année 2023. Sa présence au sein du Conservatoire permet de développer un accueil personnalisé des personnes en difficulté ou en situation de handicap. Il est ainsi construit un parcours adapté et pertinent pour les personnes handicapées au sein des disciplines proposées. En fonction du projet de la personne ou du groupe, un vaste choix d'activités est proposé, en fonction des besoins de chacun : l'ensemble de l'équipe pédagogique est associé au projet et les demandes peuvent être étudiées au cas par cas.

Des enfants en difficulté ou en situation de handicap peuvent être intégrés dans les cours de musique et de danse, depuis la rentrée de septembre 2022. Selon leur profil, ils peuvent suivre un cursus classique ou personnalisé.

Par ailleurs, des interventions de la référente handicap ont également été ouvertes en 2023 aux personnes en situation de handicap de deux établissements médico-sociaux qui conventionnent à ce titre avec MBA.



2024

PERSPECTIVES

- ▶ Etendre le partenariat à d'autres établissements médico-sociaux.

LA PARTICIPATION AUX ASSISES DU RÉSEAU NATIONAL MUSIQUE ET HANDICAP

Après la signature en 2022 de la charte du Réseau National Musique et Handicap (RNMH), MBA a accueilli en 2023 les Assises nationales du RNMH au Conservatoire.

L'Agglomération est consciente que l'accessibilité de tous les publics à l'enseignement culturel ne se limite pas à la conformité des infrastructures. Elle relève aussi de l'ouverture des cours de musique et de danse aux personnes dont l'accueil nécessite des aménagements spécifiques. En ce sens, MBA s'engage à favoriser les pratiques artistiques et culturelles de la musique pour les personnes handicapées, là où cette activité existe pour tout citoyen.

Cette mission revient principalement à la référente handicap du Conservatoire.



2024 PERSPECTIVES

- Poursuivre les aménagements du Conservatoire, comme l'accès à l'ascenseur avec un badge ou l'assise du public à l'Auditorium, afin de favoriser l'accès au public en situation de handicap.

LES ACTIONS DE DIFFUSION DU CONSERVATOIRE

Les élèves du Conservatoire s'expriment par l'art chaque année, lors d'environ 150 événements ouverts à tous les publics, soit environ 10 000 personnes au total à l'année.

DES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Les Interventions en Milieu Scolaire (IMS) réalisées par le Conservatoire sont un axe fort de la politique d'éducation artistique et culturelle de MBA. Il y a 3 intervenants en milieu scolaire au Conservatoire, chargés de cette mission. En 2023, 4 heures hebdomadaires supplémentaires ont été allouées à ces interventions, passant de 27 heures à 31 heures hebdomadaires.

Ce dispositif contribue à faire découvrir chaque année à 1 960 jeunes élèves des écoles primaires la musique, la danse et le chant sur l'ensemble du territoire communautaire. En 2023-2024, les Interventions en Milieu Scolaire se déroulent dans 6 écoles de Mâcon, le RPI de Chânes, et les écoles communales d'Azé, Chevagny-les-Chevrières, Crêches-sur-Saône, Hurigny, Igé, La Chapelle-de-Guinchay, Laizé, Péronne, Pruzilly, Romanèche-Thorins, Saint-Amour-Bellevue, Saint-Vérand et Vinzelles.

DES ACTIONS DE SENSIBILISATION EN MUSIQUE ET DANSE

Musique : chaque année, les professeurs du Conservatoire présentent leurs disciplines respectives à près de 400 élèves d'écoles primaires.

Danse : des actions de sensibilisation à la danse contemporaine sont menées chaque année en direction de trois écoles primaires du territoire et concernent 75 d'élèves.

DES INVITATIONS AUX CONCERTS ET SPECTACLES

Le Conservatoire s'associe au « Festival Barbacane Classics » qui propose une découverte de la musique classique pour tous et permet de sensibiliser une centaine d'élèves.

En partenariat avec l'Orchestre Symphonique de la Ville de Mâcon (OSM), le Conservatoire a accueilli, en octobre 2023, environ 1 000 élèves pour des concerts pédagogiques organisés pour les écoles situées à proximité du Conservatoire et dans le secteur du Collège Pasteur.



PERSPECTIVES

- ▶ Participer à l'événement national « La Nuit des Conservatoires » le 26 janvier 2024, qui permettra aux enfants de découvrir la musique au travers d'ateliers et de positionner les élèves du Conservatoire comme de véritables ambassadeurs de leurs pratiques artistiques,
- ▶ Mettre en œuvre les actions du projet d'établissement du Conservatoire 2023-2026.

LES TOUT-PETITS SENSIBILISÉS À LA MUSIQUE DANS LES CRÈCHES ET À LA MÉDIATHÈQUE

Dans le cadre du projet « Musique en crèches », en partenariat avec le Conservatoire Edgar Varèse, la référente handicap de MBA intervient dans les établissements d'accueil du jeune enfant sur le territoire de MBA. Elle propose au sein des crèches des séquences de 3 séances d'éveil musical de 30 minutes à des groupes d'environ 12 enfants. Le projet s'étale sur deux années scolaires, 2022-2023 et 2023-2024, afin que chaque établissement d'accueil du jeune enfant puisse bénéficier des interventions proposées.

Ces interventions sont très appréciées des enfants, des parents et du personnel encadrant : les animations musicales sont adaptées à l'âge des enfants, la répétition de l'atelier sur 3 séances donne des repères aux enfants, les instruments de musique en libre accès permettent aux enfants de participer pleinement à l'activité, l'installation sur un tapis au sol en rond facilite l'écoute, l'échange. Au total, ce sont 388 enfants qui ont été concernés par ces actions.

Par ailleurs, le Conservatoire a ouvert, à la Médiathèque de Mâcon à la rentrée 2023, des ateliers musicaux parents-enfants, animés par la référente handicap du Conservatoire, à raison d'un atelier par mois pour les enfants de 0 à 3 ans et d'un atelier par mois pour les enfants de 3 à 6 ans.



PERSPECTIVES

- ▶ Ouvrir au Conservatoire un atelier de chœur pour les enfants de 3 à 6 ans en janvier 2024.

UN PARTENARIAT ENTRE LA PETITE ENFANCE ET LE THÉÂTRE – SCÈNE NATIONALE DE MÂCON POUR LA CULTURE DES PETITS ET GRANDS

Initié en 2022, le partenariat pour la culture des petits comme des grands, entre la Direction de la Petite Enfance de MBA et le Théâtre – Scène Nationale de Mâcon, s'est poursuivi en 2023.

La principale action a concerné une quinzaine de professionnels de la Petite Enfance, qui ont pu bénéficier d'une formation dispensée par le Théâtre – Scène Nationale. Cela a abouti à la création d'un spectacle baptisé « Rêve d'Air » et spécifiquement adapté aux enfants de moins de 3 ans, en collaboration avec une metteuse en scène.

Ce spectacle a ainsi été présenté en octobre-novembre 2023 dans les crèches ou dans des salles communales, aux enfants mais également aux assistantes maternelles de la crèche familiale et aux assistantes maternelles indépendantes. Cela a ainsi permis une plus grande ouverture de ces publics au monde du spectacle et permis de créer plus de liens entre les professionnels de la Petite Enfance exerçant dans différents établissements, dans un cadre convivial de rencontres.





PERSPECTIVES

- ▶ Poursuivre ce partenariat avec le Théâtre – Scène Nationale, à travers un nouveau parcours de formation théâtrale à destination des professionnels de la petite enfance et des assistantes maternelles, ainsi qu'avec 3 spectacles et une exposition,
- ▶ Finaliser un partenariat avec la Médiathèque de Mâcon, permettant de bénéficier de l'intervention du personnel de la Médiathèque dans les établissements de la Petite Enfance et le prêt de livres.

2. PÉRENNISER LES DÉMARCHES ÉCO-RESPONSABLES DE LA PETITE ENFANCE

LE RÉAMÉNAGEMENT DES CRÈCHES

En 2023, MBA a concrétisé plusieurs opérations participant à la préservation de l'environnement, par la réduction des gaz à effet de serre et aux économies d'énergie, mais aussi à l'amélioration du confort d'utilisation au quotidien des locaux.

Le multi-accueil des Tilleuls situé à Mâcon, a ainsi bénéficié d'une rénovation intérieure complète, réalisée entre septembre 2023 et janvier 2024 avec une réouverture prévue, en janvier 2024.

En composant avec les contraintes bâtementaires et l'espace limité, un réagencement des pièces a été mis en œuvre, afin d'être plus adapté aux besoins des enfants et des professionnelles.

La cour sera terminée au printemps prochain, avec une plus grande végétalisation. Les travaux d'isolation du bâtiment et la réfection de la toiture avaient, quant à eux, été réalisés en 2022 par Mâcon Habitat, propriétaire du bâtiment.

En outre, le réaménagement des cours des crèches de Marbé et des Gautriats à Mâcon, est en cours et sera finalisé en 2024.



PERSPECTIVES

- ▶ Lancer les études pour la rénovation du bâtiment de la crèche située à La Chanaye à Mâcon, avec une adaptation et un agrandissement des locaux et de la cour. Le projet est en lien avec la ville de Mâcon qui prévoit la rénovation de l'ensemble de ce bâtiment accueillant à la fois le centre social municipal et la crèche communautaire,
- ▶ Poursuivre le déploiement du Plan Ombrage.

LES ACTIONS DU RELAIS PETITE ENFANCE ET DES CRÈCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les agents du Relais Petite Enfance ont mis en place différentes actions pour fonctionner de manière plus sobre et durable.

Ainsi, dans le cadre de leur mission itinérante dans plusieurs communes de l'Agglomération, les nombreux déplacements s'effectuent en majorité avec un véhicule électrique à leur disposition. Les assistantes maternelles adoptent, quant à elles, de plus en plus les transports en commun pour les trajets quotidiens.

Au Relais Petite Enfance et au sein des crèches, on note une généralisation des verres et contenants en verre en remplacement du plastique.

Plusieurs crèches proposent aux enfants des petits potagers (à Prissé, aux Gautriats et Tilleuls). Un potager a par exemple été créé en 2023 dans l'établissement de Crèches-sur-Saône.

De même, le Relais Petite Enfance et certaines crèches ont opté pour l'utilisation de surchaussures en tissu afin d'éviter les produits jetables et à usage unique.

Plus généralement, les commandes de matériel sont regroupées le plus possible, afin de limiter le nombre de trajets de livraison.

Par ailleurs, des agents ont participé en 2023 à une conférence sur les perturbateurs endocriniens organisée par le Département à destination des professionnels de la Petite Enfance, amenant à réfléchir sur l'usage de certains matériels.

Sur le renouvellement en cours du marché des couches jetables, il y a une exigence sur des produits de meilleure qualité sur le sujet des perturbateurs endocriniens notamment. De plus, il y a une généralisation du recours aux nettoyeurs vapeur, en lieu et place des produits ménagers habituels.

Pour la restauration, deux établissements cuisinent les repas sur place, avec l'achat de produits biologiques et locaux au maximum. Dans les autres sites, le prestataire propose également un minimum de 50% de produits durables (bio, de proximité ou avec un écolabel) et a généralisé l'usage de bacs en inox pour livrer les repas, en lieu et place de l'usage du plastique.



PERSPECTIVES

- ▶ Poursuivre la démarche d'achat de matériels et de produits plus durables et plus sains,
- ▶ Proposer des actions de sensibilisation au tri des déchets dans les crèches, à destination des enfants et auprès des assistantes maternelles,
- ▶ Suivre la création par le Relais Petite Enfance d'un potager, dans la cour de la crèche de Charnay-lès-Mâcon.

3. ASSURER DE BONNES CONDITIONS DE VIE À TOUS LES ADMINISTRÉS

L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SUR LE TERRITOIRE

Suite à l'incendie du bâtiment d'accueil de l'aire des Belouses en juillet 2021, ayant conduit à la fermeture du site, MBA a initié un projet de réhabilitation du site, afin de se conformer aux normes d'aménagement du décret du 26 décembre 2019.

Des opérations de dépollution des sols et l'installation de dispositifs avancés de recueil et traitement des eaux sont ainsi prévues en 2024. En parallèle, il a aussi été souhaité une mise en conformité avec les prescriptions du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) 2021-2027, en portant la capacité d'accueil de l'aire de 18 à 30 places caravanes.



Les études préalables nécessaires et la consultation des entreprises de travaux ont été réalisées en 2023. Le démarrage des travaux est programmé en avril 2024, pour une durée d'environ 8 mois. A l'issue, les usagers profiteront d'emplacements d'une surface de 150 m², de blocs sanitaires individualisés, de 2 places de stationnement configurées et d'un système de paiement des fluides en télégestion. Pour permettre aux familles de rester sur Mâcon durant les travaux, MBA a identifié un terrain privé, qui sera mis à disposition des usagers par voie de convention d'occupation.

En parallèle, MBA a poursuivi la prospective foncière et la concertation avec ses communes membres pour identifier les terrains susceptibles d'accueillir une aire de grand passage de 200 places caravanes, en complément de l'aire de Sennecé-lès-Mâcon rénovée l'année dernière, afin de répondre aux préconisations du SDAHGV 2021-2027.



2024

PERSPECTIVES

- ▶ Réaliser les travaux et l'ouverture de l'aire de 30 places d'accueil semi-permanent,
- ▶ Lancer un nouveau marché de gestion administrative et technique des aires et organiser l'ouverture de l'aire permanente d'accueil des Belouses,
- ▶ Identifier un nouveau terrain pour l'accueil des grands groupes de passage.

4. PÉRENNISER LES ACTIONS DU BIEN-VIVRE ENSEMBLE

UN MÉDIATEUR POUR PRÉVENIR LES CONFLITS

MBA dispose d'un pôle médiation dont le rôle est de trouver une solution amiable lorsque les agents sont pris à partie par le public. Les actions de médiation se concentrent ainsi principalement dans les déchèteries, au Centre Aquatique à Mâcon, dans les aires d'accueil des gens du voyage et dans les transports urbains ou scolaires. Le médiateur procède à des dépôts de plaintes ou mains courantes quand cela s'avère nécessaire. En 2023, 51 plaintes ont été déposées par MBA auprès des forces de l'ordre. Il y a eu cette année une mobilisation très importante du service : en moyenne, une intrusion par jour sur les sites de MBA, en particulier dans les déchèteries, a été constatée.

Le médiateur effectue également un accompagnement des agents au contact des usagers et les conseille sur des techniques de communication et de prévention des conflits. En 2023, de nombreuses interventions ont eu lieu dans les crèches pour former le personnel de la Petite Enfance, dans le cadre de leur relation avec les familles des enfants.



**2024**

PERSPECTIVES

- Reconduire des sessions de formation à la médiation avec les publics, à destination des personnels de la Petite Enfance et des déchèteries.

5. AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

UNE MEILLEURE ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL POUR LES AGENTS

En 2023, plusieurs créations de postes ont été effectives dans les directions et services où cela était prioritaire. Ainsi, à la Direction de la Petite Enfance, des postes ont été créés en lieu et place de la vacation, pour renforcer les équipes ou pour déprécariser certaines situations. Par ailleurs, 4 nouveaux postes de gardiens de déchèterie ont été ouverts, pour soulager les agents face à la charge de travail et permettant d'améliorer les conditions d'accueil et des consignes de tri.

Concernant les directrices de multi accueil, elles bénéficient d'une décharge de direction à 100 % depuis le 1^{er} janvier 2024. Elles n'auront alors plus la nécessité, comme auparavant, de partager leur temps à moitié entre l'accompagnement des enfants et la gestion administrative de la crèche.

Par ailleurs, un changement de cycle de travail a été établi au sein du Conservatoire : le passage aux 39 heures pour les agents administratifs et techniques va permettre un rythme plus en adéquation avec les périodes scolaires, correspondant aux périodes de plus grandes activités.

UNE VOLONTÉ D'ACCOMPAGNER L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

MBA travaille tout au long de l'année en collaboration avec le médecin et le psychologue du service médecine de prévention, pour gérer du mieux possible certaines situations d'agents, telles que l'exposition aux risques psycho-sociaux, le maintien dans l'emploi, etc. Par ailleurs, suite au renouvellement de la convention conclue en 2022, MBA offre aux agents de la collectivité la possibilité de consulter un psychologue de manière anonyme et gratuite.

D'autres actions sont également déployées par MBA. L'année 2023 a ainsi vu la mise en place de l'analyse de la pratique professionnelle pour toutes les structures d'accueil de la Petite Enfance. Des ateliers sur la communication seront, en outre, proposés à tous les agents en situation d'encadrement dès le premier trimestre 2024.

**2024**

PERSPECTIVES

- Préparer la mise en place au 1^{er} janvier 2025 de la participation employeur prévoyance et mutuelle.

LES ACTIONS DU SERVICE RESSOURCES HUMAINES CONTRIBUANT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2024, la Direction des Ressources Humaines va porter une nouvelle action favorisant le développement durable au sein de la collectivité : le test sur plusieurs services de la pose de congés dématérialisée, afin de préparer l'arrêt de l'impression systématique des fiches de congés.

Cela vient compléter d'autres actions déjà mises en place auparavant, telles que :

- La transmission des dossiers de candidatures (spontanées, offres, demandes de stage) via un formulaire de contact sur le site de la collectivité, qui a permis de remplacer en très grande majorité les candidatures en version papier.
- La généralisation des entretiens d'embauche et des réunions en visio pour les premiers entretiens et pour les candidats dont le domicile est éloigné de Mâcon,
- La mise en place d'un accord sur le télétravail,
- La suppression des catalogues papier CNAS,
- La fin de la photocopie des dossiers des agents lors de leur mutation, désormais scannés.



2024

PERSPECTIVES

- Poursuivre la réflexion sur la dématérialisation des fiches de paie via un coffre-fort virtuel pleinement sécurisé.

LA FORMATION DES AGENTS AUX CONSIGNES DE SÉCURITÉ

En application du Plan Particulier de Mise en Sécurité, des agents ont été formés aux consignes de sécurité, lors d'exercices sur les risques attentats, en lien avec le niveau maximal d'urgence attentat du plan Vigipirate, et sur les différents risques technologiques. Cela doit être déployé dans tous les établissements recevant du public de MBA, avec une priorité sur les crèches.

Par ailleurs, en accord avec le Code du Travail, tout nouvel arrivant à MBA suit une sensibilisation à la sécurité, avec les règles générales de sécurité du site et les règles spécifiques à son poste de travail.



2024

PERSPECTIVES

- Proposer en interne des formations de sauveteur secouriste au travail grâce à la nouvelle équipe de formateurs. Cela permettra de maintenir environ la moitié des effectifs formés, d'adapter les formations aux besoins des agents, tout en ayant plus de souplesse dans l'organisation des sessions.

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

L'Agglomération œuvre à l'amélioration de l'ergonomie des postes de travail, en proposant des aménagements de postes à titre préventif, à la demande d'un agent ou du médecin du travail. Selon les nécessités, de nombreuses possibilités d'équipements existent grâce au marché de matériel ergonomique conclu par MBA.

Une démarche de diminution du bruit a été déployée cette année dans une crèche. Une expérimentation se déroule sur six mois dans un site pilote volontaire, où des agents ont été équipés de bouchons d'oreilles moulés, pour les créneaux quotidiens identifiés comme les plus bruyants. Une communication a été faite auprès des usagers de ce site pour les prévenir de cette expérimentation. Cela a vocation à compléter les plaques phoniques absorbant les bruits installés sur plusieurs sites.

En 2023, un outil numérique centralisant les informations pour la gestion des formations de sécurité réglementaires, des permis de travail et de l'évaluation des risques professionnels a été mis en service pour faciliter le pilotage des actions de prévention.

INFO PARENTS

PROTECTIONS AUDITIVES
POUR LES PERSONNELS DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE
UN DÉTAIL DE TAILLE POUR LA QUALITÉ D'ACCUEIL

UNE EXPÉRIMENTATION AU MULTI-ACCUEIL DE MARBÉ
Le bruit dans les structures d'accueil de la petite enfance est un véritable facteur de fatigue, de stress, d'irritabilité et peut devenir source d'épuisement chez les salariés. Il est donc essentiel de protéger le personnel d'accueil du bruit excessif.

PAS D'INQUIÉTUDE !
Le dispositif préventif permettra aux agents d'entendre tout ce qui se passe dans la structure : paroles, pleurs...

À titre expérimental, Mâconnais Beaujolais Agglomération va doter toute l'équipe du multi-accueil de Marbé de protections auditives. Celles-ci servent de mesures préventives afin d'éviter les problèmes auditifs des agents tout en participant à une bonne qualité d'accueil.

Mâconnais Beaujolais AGGLOMÉRATION

FOCUS SUR LE PLAN CANICULE DE MBA

En 2023, le Plan Canicule, activé lors des périodes estivales, a permis la mise en place d'horaires décalés pour les agents de déchèteries et l'équipe maintenance déchets.

Les services de Travaux et Maintenance, du Conservatoire, de la Direction des Déchets et Mobilités et de la Direction du Cycle de l'Eau ont pu bénéficier d'équipements de travail plus légers et de gourdes. En parallèle, des fontaines à eau sont progressivement déployées sur différents sites.



FOCUS SUR LA SÉCURISATION DES TOURNÉES DE COLLECTE DES DÉCHETS

La Direction des Déchets et le service de Prévention des risques ont également poursuivi en 2023 les travaux de sécurisation de l'activité de collecte des déchets ménagers. La collecte présente en effet de multiples risques pour le personnel et les usagers, liés à l'exposition à l'environnement routier, l'utilisation de machines potentiellement dangereuses et la manutention manuelle. La sécurisation des tournées passe par exemple par la suppression des manœuvres en marche arrière, dangereuses pour les équipiers et les passants.

La création d'aires de retournement, le point de regroupement en bacs collectifs ou encore le rassemblement des bacs individuels par les habitants peuvent constituer des solutions alternatives. La DDM conduit également une démarche visant à la conteneurisation des déchets collectés, par la présentation à la collecte des déchets en bacs normés et non en sacs au sol ou dans des poubelles devant être levées manuellement.

En partenariat avec l'Orchestre Symphonique de la Ville de Mâcon (OSM), le Conservatoire a accueilli, en octobre 2023, environ 1 000 élèves pour des concerts pédagogiques organisés pour les écoles situées à proximité du Conservatoire et dans le secteur du Collège Pasteur.



2024 PERSPECTIVES

- ▶ Lancer l'expérimentation d'un éveil musculaire, suivant un document expliquant les exercices, sur un site pilote de la Petite Enfance, pour une généralisation à terme de ces propositions d'exercices à tous les services de MBA, en individuel ou en collectif,
- ▶ Poursuivre la pose des films occultants dans les différentes structures,
- ▶ Intégrer, dans le cadre du renouvellement du marché des équipements de protection individuelle, les critères de sélection d'équipements plus adaptés aux fortes chaleurs,
- ▶ Poursuivre le travail de sécurisation des tournées de collecte des déchets.

LA POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DU PLAN OMBRAGE DANS LES SITES DE MBA

Le Plan Ombrage, consistant en des aménagements visant à limiter les effets des fortes chaleurs estivales dans les locaux, continue d'être déployé en 2023. Plusieurs crèches ont ainsi bénéficié de l'installation de parasols à deux pans manuels. Deux parasols ont été posés dans la cour de la crèche des Gautriats, un à la crèche de La Chapelle-de-Guinchay et un autre à la crèche de Marbé.

La crèche de Saint-Laurent-sur-Saône a, quant à elle, bénéficié de l'installation d'une grande toile abritant toute la cour.

D'autre part, des films occultants ont été posés sur les fenêtres des salles de classe du Conservatoire, de même que la moitié des baies vitrées du bâtiment hébergeant la Direction des Déchets et Mobilités. Ces vitres ont également été équipées de 17 brise-soleils, type de stores électriques intérieurs protégeant du soleil.



2024 PERSPECTIVES

- ▶ Programmer une intervention à la crèche de Senozan, ainsi qu'à la crèche de Saint-Laurent-sur-Saône avec l'installation de parasols à deux pans,
- ▶ Installer des stores sur la verrière du Conservatoire, des films occultants et brise-soleils sur les fenêtres restant à équiper du Conservatoire et de la Direction des Déchets et Mobilités.



4. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

1. DÉFINIR UN NOUVEAU CADRE POUR LA POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS
LOCATIFS SOCIAUX 45
2. LUTTER CONTRE LE MAL-LOGEMENT 45
3. MENER DES ACTIONS EN FAVEUR DES QUARTIERS « POLITIQUE DE LA VILLE » 48
4. ACCOMPAGNER LES PERSONNES FRAGILISÉES DANS LEUR PARCOURS DE VIE 48
5. DÉVELOPPER LE DIALOGUE ET PÉRENNISER LES INSTANCES CITOYENNES 50

1. DÉFINIR UN NOUVEAU CADRE POUR LA POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

En 2023, MBA a adopté une Convention Intercommunale d'Attribution des logements locatifs sociaux (CIA) et un Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID).

Leur élaboration, portée par MBA, a mobilisé l'ensemble des acteurs, dont : les services de l'Etat, les bailleurs sociaux présents sur le territoire et les communes recensant des logements locatifs sociaux.

Ces deux documents fixent les grandes orientations en matière d'attribution des logements locatifs sociaux et encadrent de nouvelles dispositions pour permettre une gestion partagée plus fluide. Ils visent également à une meilleure information des demandeurs tout au long de leur parcours.

Au-delà des aspects réglementaires, la CIA et le PPDGID offrent l'opportunité de renforcer le niveau de service proposé aux demandeurs de logements sociaux et de développer une communication positive valorisant l'image du parc social. Pour ce faire, l'Agglomération travaille sur une uniformisation des documents de communication à proposer aux communes et aux bailleurs et compte s'appuyer sur le réseau des guichets d'accueil (l'ensemble des mairies) et d'enregistrement (bailleurs et communes enregistreuses) existant.

Aussi, les acteurs associés demeureront tous mobilisés pour mettre en œuvre cette nouvelle politique d'attribution dès le 1^{er} janvier 2024.



2024

PERSPECTIVES

- ▶ Produire et diffuser de nouveaux supports de communication à destination du grand public suivie de leur diffusion,
- ▶ Organiser des sessions d'information et de formation des agents d'accueil des communes.

2. LUTTER CONTRE LE MAL-LOGEMENT

Compétence partagée de l'Etat et des communes, la lutte contre l'habitat indigne vise avant tout à garantir un accès au logement abordable, durable et décent pour tous, conformément au décret du 30 janvier 2002.

Depuis plusieurs années, MBA accompagne la Ville de Mâcon dans la résorption de l'habitat indigne, notamment dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU). Le Comité Logement Indigne, qui en constitue l'outil technique opérationnel, associe une pluralité d'acteurs : les services de la CAF, le service d'hygiène et de santé de la Ville de Mâcon, l'Agence Régionale de Santé, l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement, les services de l'Etat et ceux du Département de Saône-et-Loire. A cet effet, il a pour objet de repérer, signaler, évaluer, accompagner et traiter collectivement les situations, afin d'améliorer l'état des logements, par voie incitative ou coercitive, et d'apporter un appui au relogement lorsque la situation l'exige.

En 2023, 21 situations ont été examinées au sein du périmètre d'OPAH. 11 d'entre elles sont en cours de traitement, du fait des médiations engagées auprès des propriétaires en vue d'obtenir la réalisation des travaux et de permettre le maintien du locataire dans les lieux.



2024

PERSPECTIVES

- ▶ Relancer une nouvelle intervention publique sur l'habitat, avec la fin de l'OPAH-RU et de l'action du Comité Logement Indigne en juin 2024, afin de poursuivre et renforcer la lutte contre l'habitat indigne grâce à l'exploration de nouveaux outils.

3. MENER DES ACTIONS EN FAVEUR DES QUARTIERS « POLITIQUE DE LA VILLE »

LE CONTRAT DE VILLE DE MÂCON

Dans le cadre de sa compétence « Politique de la Ville », MBA définit la stratégie et anime le « contrat de ville de Mâcon » (2015-2023).

La politique de la Ville vise à réduire les inégalités entre les territoires, par la mise en place d'actions permettant de redynamiser les quartiers en difficulté. MBA porte cette politique et affiche ainsi sa solidarité avec la Ville de Mâcon qui dispose de 4 quartiers définis par l'État comme prioritaires au titre de la Politique de la Ville :

- La Chanaye-Résidence,
- Les Blanchettes,
- Marbé,
- Les Saugeraies.



Le contrat de ville de Mâcon a été signé en 2015, par 16 partenaires. Il repose sur 4 piliers : cadre de vie et renouvellement urbain ; développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'accès à la formation, cohésion sociale ; égalité et citoyenneté.

Il a été prorogé d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2023, afin de permettre l'élaboration d'un nouveau contrat sur la base des nouvelles directives nationales. Dans ce contexte, l'évaluation finale du contrat de ville a été effectuée en 2022.

L'année 2023 a vu l'élaboration du futur contrat de ville dénommé « Engagements Quartiers 2030 », en 3 temps :

- Une concertation menée durant l'été auprès des habitants des 4 quartiers prioritaires, ayant permis le recueil de plus de 250 avis (préconisations, priorités et attentes), pris en compte dans l'élaboration du prochain contrat.
- La tenue d'un forum des acteurs de la politique de la Ville (une cinquantaine de participants : porteurs de projets, financeurs, signataires), qui a permis la définition des grandes priorités du prochain contrat.
- La rédaction du document en fin d'année, en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires, définissant les orientations stratégiques, les objectifs, les outils opérationnels et la gouvernance du prochain contrat.

Depuis 2015, MBA publie annuellement un appel à projet permettant de soutenir des actions destinées aux habitants des quartiers sur l'un des 4 piliers sus-cités. Chaque année, MBA consacre un budget de fonctionnement de 50 000 € afin de soutenir les actions jugées conformes aux orientations du contrat de ville.

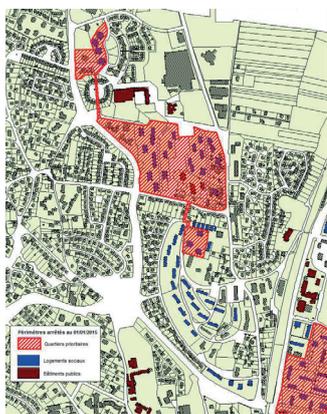
En 2023, 35 projets ont été déposés dont 17 portés par des associations, 12 par la Ville de Mâcon, 4 par le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Mâcon et 2 par d'autres structures (théâtre, collège...). MBA a soutenu financièrement 15 de ces actions.

Une des actions « Booster & Intergénéreux », portée par l'association Unis-cité, propose des services civiques à des jeunes de 16 à 25 ans, en situation de décrochage scolaire, nécessitant un soutien et un accompagnement dans leurs démarches d'orientation. Cette action présente de nombreux avantages :

- Développer l'engagement citoyen des jeunes,
- Mobiliser les jeunes vers des secteurs d'emploi en difficulté (gériatrie et animation notamment),
- Lutter contre l'isolement social, en proposant des temps intergénérationnels entre les jeunes et des personnes âgées isolées.

En complément de la dotation « Politique de la ville » de l'Etat, MBA verse tous les ans 250 000 € de crédits en investissement à la ville de Mâcon, permettant le financement de projets d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie ou d'équipements publics situés au sein des quartiers prioritaires (écoles, équipements sportifs, ...).

En 2023, la Dotation Politique de la Ville a permis de poursuivre la rénovation de l'annexe de la maison de quartier des Gautriats, par la deuxième phase de travaux, ainsi que sa labellisation « France Services » et la construction d'un Point Enfants Loisirs (PEL) aux Blanchettes.



Périmètre du quartier prioritaire des Saugeraies du contrat de ville (2015 -2023)



Périmètre du quartier prioritaire des Saugeraies Gautriats du contrat de ville (2024 -2030)



PERSPECTIVES

- ▶ Finaliser et mettre en œuvre le nouveau contrat de ville « Engagements quartiers 2030 », intégrant le quartier des Gautriats à celui des Saugeraies,
- ▶ Poursuivre le soutien de MBA aux actions proposées dans les quartiers Politique de la Ville, dans le cadre de l'appel à projet annuel et de la Dotation Politique de la Ville.

LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER LA CHANAYE-RÉSIDENCE

En 2015, le quartier de La Chanaye-Résidence, à Mâcon, a été reconnu par l'Etat et l'ANRU (Agence Nationale de la Rénovation Urbaine) « quartier d'intérêt régional » au titre du Nouveau Programme de Rénovation. Cette labellisation a permis à MBA, à la Ville de Mâcon, à Mâcon Habitat et à tous les autres partenaires d'élaborer un programme d'aménagement pour ce quartier couvrant la période 2022-2030.

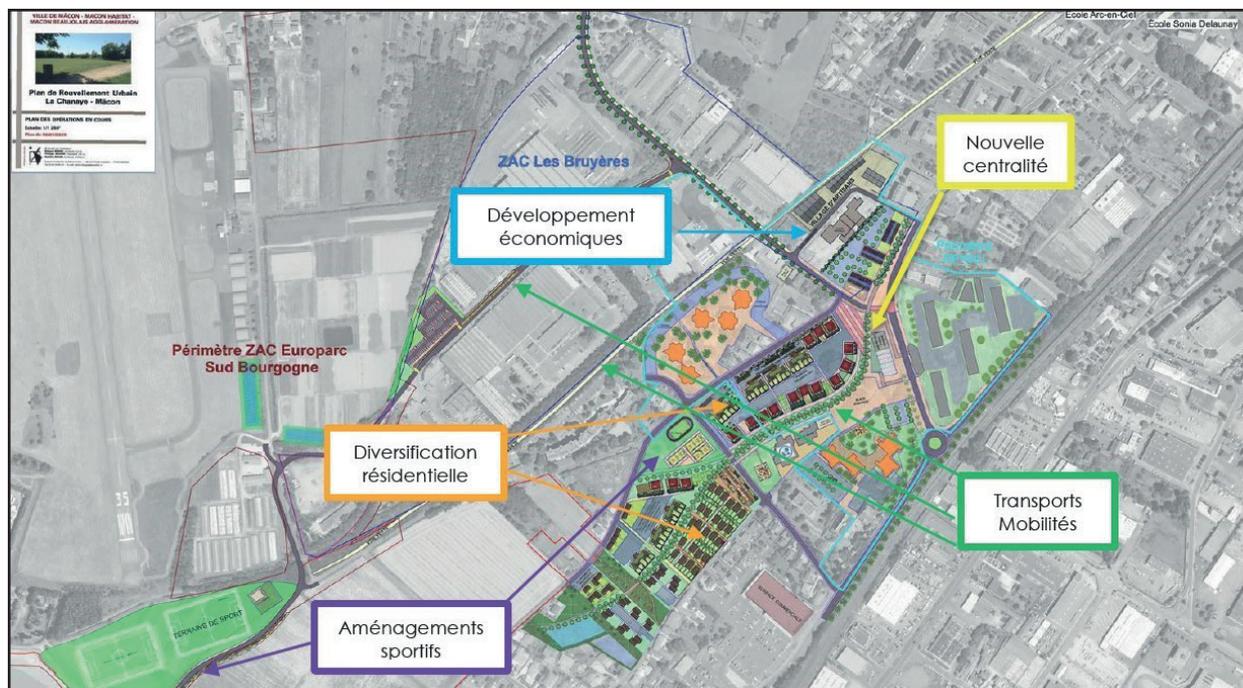
Les objectifs du programme d'actions sont :

- La création d'une nouvelle centralité, d'un centre commercial et de nouveaux espaces publics ;
- La diversification et la densification résidentielle ;
- La rénovation du parc locatif social existant ;
- Le renforcement des mobilités douces, en lien avec le centre-ville ;
- La création d'aménagements sportifs ;
- Le développement de services attractifs et d'entreprises porteuses d'emplois.

Le budget consacré au projet s'élève à 89 millions d'euros.

En 2023, les premiers travaux ont été engagés avec notamment la démolition par Mâcon Habitat de 3 tours représentant une centaine de logements. Cette démolition doit permettre de proposer une offre de logement plus diversifiée au niveau de la forme architecturale, de la typologie et du mode d'accèsion.

2022 a été l'année de la signature de la convention « Programme de Rénovation Urbaine » (PRU), actant ainsi l'entrée dans sa phase active du projet d'aménagement.



Projet de renouvellement urbain La Chanaye-Résidence



PERSPECTIVES

- ▶ Démolir 75 logements sociaux (Maîtrise d'ouvrage Mâcon Habitat),
- ▶ Réhabiliter 110 logements sociaux (Maîtrise d'ouvrage Mâcon Habitat),
- ▶ Requalifier la rue Mermoz (Maîtrise d'ouvrage Ville de Mâcon),
- ▶ Réaménager et réhabiliter le centre social (Ville de Mâcon),
- ▶ Créer un nouveau stade de foot (Ville de Mâcon),
- ▶ Construire un village d'artisans (Maîtrise d'ouvrage MBA),
- ▶ Aménager une voie verte sur l'ancienne voie ferrée qui permettra de relier le quartier de La Chanaye-Résidence au centre-ville de Mâcon (Maîtrise d'ouvrage MBA).

4. ACCOMPAGNER LES PERSONNES FRAGILISÉES DANS LEUR PARCOURS DE VIE

LE SOUTIEN FINANCIER AU FOYER DES CHARMILLES À MÂCON

Chaque année, MBA soutient financièrement le foyer des Charmilles, à Mâcon. Cet établissement réalise de l'accueil de nuit d'urgence pour les personnes en difficulté, sans résidence fixe. Un accueil « long séjour » est également proposé pour favoriser l'accès du public à un logement autonome. Cet accueil s'accompagne d'un suivi social individualisé.

En 2022, 111 personnes ont été accueillies par la structure, représentant 6 331 nuitées pour une durée moyenne de 36 jours, soit un taux d'occupation de 97,18 %.

En 2023, une subvention de 35 715 € a été accordée à l'association en soutien de ses actions. Le bilan de l'activité 2023 sera présenté au printemps 2024.



PERSPECTIVES

- ▶ Augmenter la subvention accordée à l'association, à hauteur de 37 000 €.

LE SOUTIEN FINANCIER AU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT

En soutien de la politique sociale du logement du Département de Saône-et-Loire, MBA a défini d'intérêt communautaire la participation annuelle au Fonds de solidarité logement, lequel œuvre à l'accompagnement des ménages pour l'accès et le maintien à un logement décent. L'aide apportée doit notamment servir à payer les dépenses liées :

- À l'entrée dans le logement : dépôt de garantie, 1er loyer, frais d'agence, frais de déménagement, assurance du logement, achat du mobilier de première nécessité, etc.
- Au maintien dans le logement : dettes de loyers et charges, factures d'électricité, de gaz, d'eau et de téléphone, etc.

Le montant de la participation de MBA pour 2023 s'est établi à 26 381 €.

LE RÉSEAU VIOLENCES INTRA FAMILIALES (VIF)

Le réseau de lutte contre les Violences Intra Familiales est piloté par MBA depuis le 1^{er} janvier 2019, dans le cadre de son Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD). Il est le plus important dispositif du département, au regard notamment du nombre de signalements VIF recensés.

Ce dispositif fédère près d'une centaine d'acteurs (services de l'État, collectivités territoriales, forces de l'ordre, associations, bailleurs, ...), qui par leurs interventions à des niveaux divers, viennent en aide aux personnes victimes de violences intrafamiliales. Tous ces partenariats sont d'ailleurs recensés dans le contrat de mobilisation et de coordination sur les violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles.

Le réseau VIF intervient sur différents champs :

- Repérer des situations préoccupantes ;
- Orienter les victimes en fonction de leurs besoins ;
- Veiller au bon déroulé du suivi des victimes ;
- Mettre à l'abri les victimes en cas de danger immédiat ;
- Fédérer un réseau constitué de nombreux acteurs.

MBA dispose d'ailleurs de quatre logements d'urgence, répartis sur le territoire, permettant aux victimes d'être mises à l'abri rapidement. La mise à l'abri est une solution provisoire, dans l'attente de trouver une solution adaptée et pérenne en fonction du profil de chaque victime. En juillet 2023, MBA a pris en location un quatrième logement à l'initiative d'une des communes de son territoire, afin de disposer d'une offre plus complète d'hébergements répartis sur l'Agglomération.

Le réseau VIF peut également avoir recours à des nuitées hôtelières lorsqu'aucune autre solution ne peut être proposée aux victimes.

En parallèle, afin de coordonner les acteurs et la prise en charge des victimes, un poste de coordinatrice du réseau a été créé à temps plein au sein de MBA en juillet 2023.

Par ailleurs, le 15 mars 2023, le réseau VIF a organisé la présentation d'une pièce de théâtre au Conservatoire de Mâcon. Cet événement était ouvert à tous et avait pour objectif de sensibiliser au quotidien d'une femme victime de violences et au mécanisme d'emprise des auteurs de violences sur leurs victimes. Un temps d'échange a également eu lieu à la fin de la représentation sur la thématique VIF.



L'ACTIVITÉ DU RÉSEAU VIF EN 2023

- 1 078 nuitées effectuées, soit une augmentation de 23,5% par rapport à 2022,
- 19 mises à l'abri effectuées, soit 2 de moins qu'en 2022 (dû à l'augmentation de la durée des séjours dans les logements).
- Durée moyenne d'une mise à l'abri : 56 jours, en hausse depuis ces dernières années, soit une augmentation de 40% depuis 2022.



2024 PERSPECTIVES

- ▶ Réactualiser le contrat de mobilisation et de coordination, afin de clarifier et préciser le rôle et les missions de chaque partenaire,
- ▶ Développer des actions collectives à destination des victimes mais aussi du public,
- ▶ Mettre en place des formations gratuites pour les membres du réseau et le soutien d'un psychologue auprès des victimes, sous réserve de l'obtention d'une aide du Fonds Social Européen.

5. DÉVELOPPER LE DIALOGUE ET PÉRENNISER LES INSTANCES CITOYENNES

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Pour l'exercice de la démocratie participative, MBA dispose d'un Conseil de Développement. Il est composé de 21 membres, respectant la parité femme/homme, issus de divers milieux (économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux, associatifs, ...).

En 2023, le Conseil de Développement a été associé aux travaux du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). 5 membres ont intégré la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) et plus précisément le collège « Association des citoyens ».

Deux autres sujets ont été présentés pour information : le rapport développement durable 2022 et le Schéma directeur de la randonnée de MBA.



2024 PERSPECTIVES

- ▶ Solliciter l'avis du Conseil sur différents sujets: le Schéma de développement touristique ; le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA),
- ▶ Présenter pour information au Conseil des documents relatifs aux thématiques des déchets (gestion du tri, compostage...) et de l'habitat et de la cohésion urbaine (réseau de lutte contre les violences intrafamiliales, bilan du PLH).

LE COMITÉ DES PARTENAIRES

Le Comité des partenaires a été créé dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités afin de développer le dialogue entre MBA en tant qu'AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité), les usagers et les employeurs pour la définition de la politique de la mobilité. Il vise à développer la coopération entre les différents acteurs. Le Comité se réunira début 2024 pour présenter le Schéma directeur cyclable et évoquer la nouvelle délégation de service public des transports urbains.



5. UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE

1. DONNER UNE SECONDE VIE AUX FRICHES INDUSTRIELLES DU TERRITOIRE 52
2. MOBILISER LE GRAND PUBLIC AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 54
3. ENGAGER LA COLLECTIVITÉ À ÊTRE EXEMPLAIRE DANS SON DÉVELOPPEMENT ET DANS LE DÉPLOIEMENT DE SES COMPÉTENCES 56

1. DONNER UNE SECONDE VIE AUX FRICHES INDUSTRIELLES DU TERRITOIRE

MBA, dans le cadre de sa politique d'aménagement foncier et de développement économique, doit s'astreindre à respecter la loi sur la « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) à partir de 2030.

Pour ce faire, MBA réfléchit à la réduction de la consommation de foncier sur son territoire, et peut pour cela s'appuyer sur des terrains qui sont déjà artificialisés, à savoir les friches industrielles à l'abandon. Ainsi, MBA s'engage dans une stratégie foncière sobre, de recyclage des friches, de renouvellement urbain et de limitation de l'artificialisation des sols.



Sur le territoire, MBA porte actuellement deux projets emblématiques de renouvellement du foncier pour la maîtrise de l'étalement urbain :

- **La requalification de la Darse Nord de Mâcon en un projet d'envergure intitulé « Saône Digitale »,**
- **La requalification des friches situées dans la ZI des Bruyères du quartier La Chanaye-Résidence, pour créer un « Village d'artisans ».**

MBA souhaite raisonner de manière transversale afin que les projets englobent différentes problématiques et thématiques (gestion des sols, mixité fonctionnelle, mobilité, liaisons inter-secteurs, production d'énergies renouvelables), bien au-delà du simple aspect « bâtiment » ou « parcelles en friches », en partenariat avec tous les acteurs concernés.



LE PROJET « SAÔNE DIGITALE »

Le site de la Darse Nord de Mâcon, où le projet « Saône Digitale » est en cours de déploiement, présente un fort enjeu de requalification urbaine et de reconquête de friches. Cet enjeu se double d'un enjeu économique, par le départ de grandes entreprises il y a quelques années (Essex, Bourgogne Alcool) ayant eu un impact sur l'emploi mâconnais. Par ailleurs, la réduction des activités de l'entreprise Stogaz a libéré le site des contraintes Seveso, seuil haut en passant en seuil bas, facilitant ainsi l'installation de nouvelles activités. Enfin, cet enjeu économique a été renforcé en 2019 par la création d'un arrêt à Mâcon de l'autoroute ferroviaire Calais-Le Boulou.

Cité fluvestre d'activités numériques tertiaires, « Saône Digitale » sera un parc économique dernière génération agrémenté de parcours sportifs, espaces de loisirs, lieux de détente et espaces de restauration pour accueillir les emplois de demain. Ce projet a fait l'objet d'une étude préalable qui permet d'engager une stratégie globale de développement multi sectorielle dans ce secteur.

La réalisation de « Saône Digitale » sur 17,6 hectares représente une opération de renouvellement urbain qui a vocation à :

- Requalifier la plus grande friche industrielle du territoire en favorisant la biodiversité et en réduisant l'artificialisation des sols ;
- Maîtriser l'étalement urbain par le recyclage d'espaces délaissés et leur désimperméabilisation, à proximité du centre-ville de Mâcon ;
- Permettre aux entreprises de la Cité de l'Entreprise de se développer sur le site de Saône Digitale et attirer des entreprises à forte valeur ajoutée ;
- Aménager une ZAC avec une vision d'ensemble englobant les différentes problématiques ;

- Donner une place centrale aux espaces verts, supports d'usages et de qualité environnementale ;
- Apaiser les espaces publics en diminuant l'emprise réservée aux voitures et accentuer la place des modes doux.

En 2022, une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) a été créée sur le site du projet « Saône Digitale », pour programmer l'aménagement du secteur.

La phase 1 du projet est déjà bien avancée, car MBA est propriétaire de la quasi-intégralité du foncier. En 2023, une concession d'aménagement a été signée entre MBA et la SPL 71, pour une durée de 10 ans, avec une contribution annuelle de MBA de 375 000 € au titre de la participation d'équilibre. Ce projet se veut exemplaire dans la réutilisation des terrains en friche et dans la dépollution des sols.

En outre, en tant que projet soumis à autorisation environnementale, la préservation de la biodiversité est bien prise en compte à travers diverses actions inscrites dans la démarche Eviter-Réduire-Compenser, avec notamment l'installation prévue de nouveaux nichoirs pour les chouettes effraies.

FOCUS : DES PISTES DE DÉPOLLUTION INNOVANTES

Une étude est en cours sur une action spécifique de dépollution par phytoremédiation, avec une solution proposée par une start-up thononaise se basant sur une culture de champignons : la mycoremédiation, science biomimétique qui utilise le potentiel des organismes fongiques parmi les seuls capables de dégrader les matières les plus complexes pour la remédiation des sols.



2024

PERSPECTIVES

- ▶ Démolir le dernier bâtiment en friche sur le périmètre de la phase 1,
- ▶ Achever la dépollution des sols,
- ▶ Préparer les dossiers de consultation travaux pour une réalisation des travaux d'aménagement à partir de 2025,
- ▶ Porter la procédure de déclaration d'utilité publique jusqu'à son terme pour l'acquisition de foncier nécessaire à la mise en œuvre de la phase 2 du projet.

LE PROJET DE « VILLAGE D'ARTISANS »

Une étude économique a été réalisée dans le cadre du programme de rénovation urbaine du quartier de La Chanaye-Résidence à Mâcon, pour évaluer les potentialités économiques de la Zone Industrielle (ZI) des Bruyères et mettre en place un « Village d'artisans ».

La création de ce « Village d'artisans » répond à plusieurs objectifs :

- Opérer la reconversion des friches industrielles en favorisant la protection de l'environnement et la santé environnementale ;
- Dynamiser l'économie locale par la revalorisation foncière d'un territoire ;
- Au travers des documents d'urbanisme : favoriser le renouvellement urbain et la reconversion des friches urbaines, promouvoir des aménagements optimisant le foncier et garantissant la qualité du cadre de vie et de l'environnement, promouvoir de nouvelles formes urbaines.

En 2023, les dernières procédures d'acquisition du foncier ont abouti. Les travaux de désamiantage et de démolition des bâtiments en friche ont ensuite débuté et se termineront en 2024.

En parallèle, la phase de maîtrise d'œuvre est lancée, pour la conception architecturale des futurs bâtiments, dont le début de construction est prévu pour 2025. En ce qui concerne le bâti, les futurs marchés de travaux intégreront des clauses et critères environnementaux renforcés pour favoriser l'usage de matériaux plus durables ou encore d'isolants biosourcés et des clauses sociales concourant à l'insertion de nouveaux travailleurs.





PERSPECTIVES

- ▶ Achever la démolition des bâtiments courant janvier 2024,
- ▶ Procéder au tri des déchets de démolition d'ici fin février,
- ▶ Suivre l'avancée de la maîtrise d'œuvre pour la phase de construction.

2. MOBILISER LE GRAND PUBLIC AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Chaque année, MBA réalise des animations auprès des scolaires, habitants et élus du territoire, pour les former, entre autres, à la prévention des déchets.

UN PROGRAMME D'INTERVENTIONS PROPOSÉ AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU TERRITOIRE

MBA, avec l'appui de ses agents de sensibilisation, propose à tous les établissements scolaires de son territoire des animations gratuites sur le thème de la réduction et du tri des déchets.

Les élèves de primaire peuvent bénéficier d'animations alternant pédagogie et pratique. Les collégiens et lycéens, quant à eux, peuvent bénéficier d'un accompagnement de projet sur les différents enjeux du développement durable, d'ateliers pratiques ou de visites de sites.

Ainsi, en 2023, 3 interventions par des agents de sensibilisation ont eu lieu auprès des éco-délégués du lycée Lamartine de Mâcon. Ces éco-délégués, élèves volontaires encadrés par un professeur référent Développement Durable pour travailler sur des projets au cours de l'année, ont pu être formés sur des thématiques telles que le compostage ou les cosmétiques faits-maison.

En outre, MBA propose en 2023-2024 diverses animations, dont des ateliers de sensibilisation des élèves aux mobilités durables.



PERSPECTIVES

- ▶ Contribuer à la sensibilisation et à la formation du public sur les bons comportements à adopter,
- ▶ Déployer le nouveau programme d'animations scolaires 2024-2025.

DES ANIMATIONS À DESTINATION DU GRAND PUBLIC

MBA organise, outre les animations à destination des scolaires, des interventions à destination des entreprises, associations, centres sociaux et habitants du territoire. On peut ainsi noter comme exemples :

- « Nettoyons la Nature ! », intervention à Saint-Martin-Belle-Roche,
- Sensibilisation au tri des déchets des employés de l'entreprise IDLogistics à Sennecé-lès-Mâcon et des sapeurs-pompiers du CIS de Sannay-le-Grand.

Une équipe d'agents de la DDM a été mobilisée sur 5 marchés alimentaires en extérieur au sein du territoire (Mâcon, La Chapelle-de-Guinchay, Chevagny-les-Chevrières, Leynes, Charnay-lès-Mâcon), afin de sensibiliser les passants à la gestion des déchets sur leurs communes.

Fin mars, des agents de la Direction des Déchets et des Mobilités ont participé à l'évènement « Faites de la Soupe » de la Ville de Mâcon et ont remporté le prix du Jury pour leur soupe. Ce fut également l'occasion pour les agents de collecter les biodéchets issus de la confection des soupes afin de les composter sur le jardin partagé du secteur.



2024

PERSPECTIVES

- ▶ Poursuivre les actions de sensibilisation du grand public à la réduction et au tri des déchets afin de mobiliser les citoyens sur ces thématiques,
- ▶ Participer à l'évènement « Faites de la Soupe » 2024 du quartier de La Chanaye à Mâcon.

SENSIBILISATION DES ÉLUS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les élus du territoire communautaire ont été sensibilisés à la prévention, gestion et valorisation des déchets par diverses actions menées au cours de l'année 2023 :

- Inaugurations de sites de compostage partagé,
- Inauguration de l'Opération Seconde Vie,
- Collecte et broyage des sapins de Noël.



2024

PERSPECTIVES

- ▶ Proposer des actions de sensibilisation à la réduction des déchets.

3. ENGAGER LA COLLECTIVITÉ À ÊTRE EXEMPLAIRE DANS SON DÉVELOPPEMENT ET DANS LE DÉPLOIEMENT DE SES COMPÉTENCES

RENDRE EXEMPLAIRE LA COMMANDE PUBLIQUE DE L'AGGLOMÉRATION

MBA dispose d'une direction de la Commande Publique dont le rôle est notamment d'harmoniser la gestion des marchés, eu égard à la diversité des services et des missions de l'Agglomération.

Cette direction est déjà assujettie aux lois et règlements imposant d'être exemplaire sur la partie « environnementale » des marchés. C'est le cas de la loi « Anti Gaspillage Economie Circulaire » de février 2020 disposant que les acheteurs des collectivités territoriales doivent désormais acquérir des biens issus du réemploi ou de la réutilisation, ou comportant des matières recyclées, dans des proportions fixées entre 20 et 100% selon le type de produit (fournitures de bureau, articles textiles, appareils électroniques, etc.).

La loi « Climat et Résilience » d'août 2021, impose, quant à elle, la présence de clauses de développement durable, à compter de 2026, à la fois à travers les spécifications techniques définissant le besoin, les critères de jugement des offres et les conditions d'exécution. La direction de la Commande Publique accompagne alors les services de MBA pour les orienter vers des achats plus responsables. Ainsi, en 2023, un prestataire a été sélectionné pour recycler le stock de masques en tissus de MBA, devenus inutilisables, acquis au moment de la crise sanitaire de la COVID-19.

En ce qui concerne les marchés dits réservés, ciblant comme candidats des structures d'insertion pour l'activité économique, deux marchés ont été conclus en 2023 avec la Régie Inter Quartiers de Mâcon, pour l'installation de salles lors de la tenue d'instances communautaires et pour la collecte des dépôts sauvages sur les points d'apport volontaire de déchets (en cotraitance avec Centrale 71).

Des clauses d'insertion ont également été mises en place, par exemple pour le marché de fourniture et de pose des clôtures et portails piloté par la Direction du Cycle de l'Eau, où un critère favorisait les offres présentant le nombre d'heures pour l'insertion professionnelle le plus élevé.

Par ailleurs, le service des Moyens Généraux de MBA gère de son côté un certain nombre d'achats publics, se voulant les plus responsables possibles au regard des besoins des services.

En 2023, le marché de fournitures administratives et papier a été renouvelé, avec 5% de la note axée sur la performance en matière de protection de l'environnement. Ce seuil de 5% pour les critères environnementaux s'applique également à d'autres marchés supports, comme celui des prestations de nettoyage des locaux. En parallèle, la politique de réduction des achats de fournitures se poursuit auprès des agents, pour cibler uniquement des dépenses indispensables au bon fonctionnement des services.

Au renouvellement du marché de location des copieurs, MBA a fait le choix de pouvoir équiper ses locaux de copieurs neufs ou de copieurs d'occasion. Sur les 16 copieurs qui équipent la collectivité, 9 sont issus de l'occasion.



2024

PERSPECTIVES

- ▶ Renforcer la veille sur les clauses et critères environnementaux et également sociaux, et être force de proposition auprès des services de MBA, en enrichissant les fiches de création de marchés avec de nouveaux critères et clauses relatifs à l'environnement et à la RSE (Responsabilité sociétale des entreprises),
- ▶ Développer la dématérialisation de rapports et documents relatifs aux procédures de marchés et de validation des élus.

COMPOSTER SES BIODÉCHETS SUR SON LIEU DE TRAVAIL

Tout comme les agents basés au siège de MBA, à la Direction du Cycle de l'Eau et à la Direction des Déchets et Mobilités, les agents du Conservatoire peuvent désormais eux aussi composter leurs biodéchets issus de la pause méridienne.

Le site a été installé en février 2023.



LA RÉDUCTION DES BOUTEILLES EN PLASTIQUE ET L'UTILISATION DE GOBELETS RÉUTILISABLES POUR DES ÉVÈNEMENTS ÉCO-RESPONSABLES

Afin de réduire la consommation de bouteilles en plastique mais également de mettre à disposition de l'eau en période de Plan canicule, de nouvelles fontaines à eau branchées directement sur le réseau d'eau ont été installées pour les agents et les usagers des sites : deux sur le site du Conservatoire, trois au Centre aquatique, ainsi qu'une à la Direction du Cycle de l'Eau. Des gourdes sont fournies aux agents itinérants et des gobelets éco-cups sont utilisés. Lors des réunions au siège de MBA, des carafes en verre sont mises à disposition en remplacement des bouteilles d'eau de source.

MBA met à disposition de ses agents des gobelets réutilisables pour l'organisation de réunions ou divers événements. L'Agglomération propose également aux associations du territoire un prêt gratuit de gobelets réutilisables.

En 2023, 10 200 gobelets ont été prêtés pour 22 manifestations, soit une augmentation de 24% par rapport à 2022.



2024

PERSPECTIVES

- ▶ Installer une fontaine à eau branchée au réseau d'eau dans les nouveaux locaux de la Direction de la Petite Enfance.

LE JARDIN PÉDAGOGIQUE DE LA DIRECTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Depuis 6 ans, la DDM s'est dotée d'un jardin pédagogique entretenu par les agents volontaires. Il sert de support de formation au compostage et au jardinage au naturel lors des sessions de vente de composteurs individuels. Fin 2023, une haie variée composée de végétaux à croissance lentes et d'espèces mellifères a été implantée. Elle permettra ainsi de montrer aux usagers une autre façon de gérer ses déchets de taille au jardin : ne pas en produire !



2024

PERSPECTIVES

- ▶ Installer un site de compostage partagé au centre aquatique communautaire,
- ▶ Être exemplaire en matière de prévention des déchets,
- ▶ Inciter les organisateurs d'événements à développer des pratiques écoresponsables à travers la création d'une charte écoresponsable des manifestations

LES PRATIQUES DURABLES DÉPLOYÉES PAR LE SERVICE TRAVAUX ET MAINTENANCE DE MBA DANS LE CADRE DE SES INTERVENTIONS ET AMÉNAGEMENTS

Au cours des travaux effectués en régie, MBA utilise le maximum de matériaux naturels et durables (tels isolants, peintures, cloisons, systèmes de chauffage...), tout en composant avec les normes réglementaires à respecter pour les établissements recevant du public (ERP). Par ailleurs, les cours de crèches, comme celle des Tilleuls à Mâcon notamment, disposent dans la mesure du possible, de gazon naturel ou de sol en sable et dallage, plutôt que d'un revêtement ou d'un gazon synthétique, afin de limiter l'imperméabilisation, la chaleur et la dégradation rapide des matériaux.

Dans la gestion des espaces verts, des actions sont menées pour réduire l'utilisation des systèmes d'arrosage et faire des économies d'eau. Les nouveaux végétaux plantés sont ainsi moins consommateurs d'eau, tandis que les sols des massifs sont mieux protégés par l'ajout de paillage et de broyat issu de l'élagage des arbres. Par ailleurs, une rationalisation des déplacements professionnels est recherchée systématiquement, par un regroupement des interventions planifiées selon leur proximité géographique. Enfin, de manière plus générale, le service met en place un tri sélectif des déchets, des chutes de matériaux à emmener à la déchèterie et des objets non-utilisés par les services de MBA, alors déposés à la ressourcerie. Les impressions papier sont également limitées et une démarche de dématérialisation des documents est en cours.



PERSPECTIVES

- Réfléchir à l'affectation d'un fourgon électrique à la place du fourgon diesel sur le site des Bouchardes à Crêches-sur-Saône, plus adapté aux petits déplacements qui y sont effectués.

DÉVELOPPER UN USAGE DURABLE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE

En 2023, le service Informatique de MBA, a poursuivi diverses actions favorisant un usage du matériel et des services informatiques respectueux de l'environnement. Ainsi, des quotas de stockage par boîte mail ont été instaurés pour les nouveaux arrivants, à raison de 5 giga octets par personne. La réduction du stockage des mails sera donc progressive avec la rotation des agents arrivant et partant de la collectivité.

Un nettoyage du dossier de partage inter-services a été opéré à l'été 2023. En parallèle, des suppressions de fichiers ont été réalisées sur le serveur, en lien avec les services concernés. A la demande de certaines directions, un accompagnement a été assuré par le service Informatique pour réorganiser l'arborescence de leurs dossiers sur le serveur.



Par ailleurs, une réflexion a été lancée pour avoir à moyen terme un logiciel métier pour gérer une photothèque, à la fois afin d'économiser de l'espace de stockage et de se mettre en conformité avec la réglementation sur les droits d'image.



PERSPECTIVES

- Poursuivre les actions autour de l'achat d'une part plus grande de matériel informatique reconditionné dans les achats informatiques globaux,
- Signer une nouvelle convention avec une structure partenaire pour la reprise du matériel informatique de MBA à reconditionner ou à recycler,
- Procéder à la mise en conformité, en tant que collectivité de plus de 50 000 habitants, vis-à-vis de la stratégie numérique responsable (loi de Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique de novembre 2021), avec l'appui d'un prestataire pour réaliser un diagnostic interne sur les usages numériques et la durée de vie du matériel.

LES PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE MISES EN PLACE PAR LE SERVICE COMMUNICATION

En 2023, le service Communication de MBA a mis en place ou poursuivi diverses actions pour rendre son fonctionnement plus sobre et durable.

Ainsi, il a élaboré un marché d'impression dont un lot (impression papier classique) avait des caractéristiques d'éco-exemplarité. Pour l'impression, le prestataire doit utiliser, sous peine de rejet de la prestation :

- Du papier blanc 100% recyclé ou labellisé PEFC (pour préserver la ressource forestière et limiter la consommation énergétique),
- Un type de papier spécifiquement précisé dans le cahier des charges,
- Des encres et colles végétales,
- Des méthodes d'impression respectant les règles du référentiel Imprim'Vert.

MBA a fait mention de sa vigilance sur les engagements sociaux et environnementaux des titulaires du marché.

Pour la promotion et l'évènementiel, lors de la commande de goodies, tels que des accessoires de vélo ou des sacs en toile estampillés avec le logo de MBA, le service Communication privilégie une fabrication locale ou nationale, dans la limite des budgets disponibles.

Le service Communication a acté en 2023 plusieurs changements de pratiques pour limiter l'empreinte numérique de son activité. Concernant la photothèque, un important travail de tri des photos a été entrepris afin de réduire la place qu'elle occupe dans l'espace de stockage du serveur.

En communication interne, la revue de presse quotidienne n'est plus envoyée par mail avec pièce-jointe à tous les chefs de service mais est désormais enregistrée sur le serveur partagé pour une libre consultation. En outre, la dématérialisation des documents se poursuit, avec de nombreux supports de communication qui sont désormais imprimés en plus faible quantité avec parallèlement une communication plus importante via le site internet de MBA ou les réseaux sociaux. De même, les mentions datant les documents sont retirées, le cas échéant, afin d'optimiser leurs usages (prix, planning des activités...) pour le Conservatoire et le Centre aquatique.

Enfin, dans les déplacements liés à leurs missions, les agents s'efforcent d'adopter des comportements plus durables et économes. Le service Communication effectue ainsi ses déplacements professionnels sur le territoire exclusivement en voiture électrique ou à pied, en parallèle de la réduction du nombre de ces déplacements, par un plus grand recours aux réunions en visio par exemple.



PERSPECTIVES

- ▶ Renforcer l'acquisition de goodies de fabrication française,
- ▶ Envisager une dématérialisation du journal interne MB'Actu, via une lettre d'information diffusée aux agents, afin de limiter les impressions et de réduire les délais de conception.



Mâconnais-Beaujolais
AGGLOMÉRATION

www.mb-agglo.com